compagnie bancaire

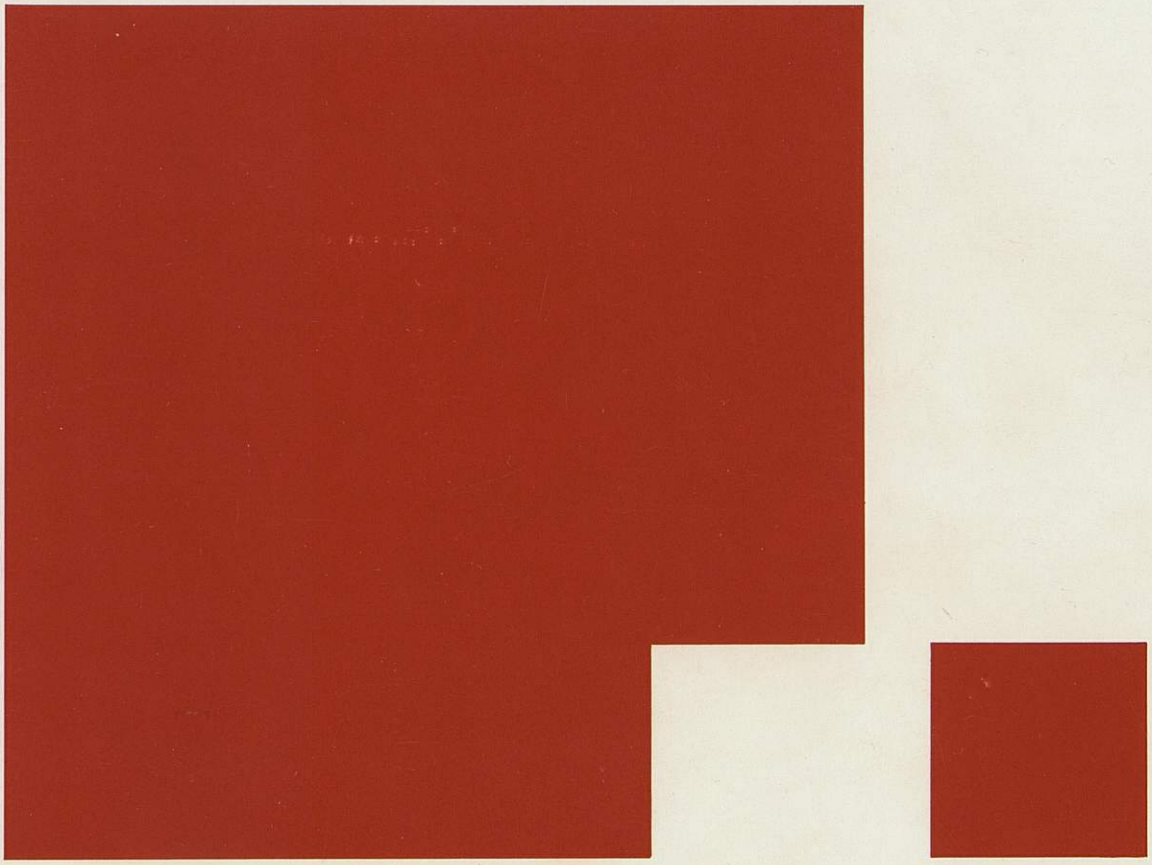

exercice 1968

COMPAGNIE BANCAIRE

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 120 MILLIONS DE FRANCS

25, AVENUE KLEBER, PARIS

R. C. SEINE 59 B 5207 L.B.F. 470

EXERCICE 1968

conseil d'administration

M. Jacques de FOUCHIER
PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL
M. François BLOCH-LAINÉ
M. Pierre de BONVOISIN
M. Jacques BURIN des ROZIERS
M. Amaury de CAZANOVE
M. Paul CIPRIANI
M. Jacques FERRONNIÈRE
M. Louis-Charles de FOUCHIER
M. Robert LABBÉ
M. Christian de LAVARÈNE
M. Jean MAXIME-ROBERT
M. Jean REYRE

censeurs

M. Robert O'NEILL, M. Jean TERRAY
M. Jean PATEY, M. Marcel WIRIATH

commissaire du gouvernement

M. Charles de MONTALEMBERT de CERS

directeur général

M. Pierre BESSE

conseiller économique

M. Claude GRUSON

directeurs généraux adjoints

M. Raymond MATHELY
M. Boris MERA
M. Hubert de NONNEVILLE

directeurs

M. Jean-Pierre KRAFFT
M. Edmond COURTOIS
M. Michel FÉTIZON
M. Jean CHICOYE
M. René DURAND

commissaires aux comptes

M. Lucien LAUNIAU M. Robert MAZARS

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

ORDINAIRE

DU 8 MAI 1969

assemblée générale ordinaire
du 8 mai 1969

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

à l'assemblée générale ordinaire

Mesdames, Messieurs,

D'importantes modifications sont intervenues après les évènements du printemps 1968, dans les tendances qui, depuis quelques années, caractérisaient l'évolution de l'économie française.

Une progression économique régulière, le maintien de la hausse des prix dans des limites modérées, avaient permis, à l'issue du « plan de stabilisation », de tirer tout le parti de la réforme bancaire mise en œuvre à partir de 1965-1966. La portée de cette réforme avait, à l'époque, été soulignée dans les rapports de la Compagnie Bancaire.

A la suite d'une croissance rapide de l'épargne, les ressources liquides supplémentaires collectées par les divers réseaux, qui étaient de 25 Milliards en 1964, ont atteint 40 Milliards en 1967. Dans le même temps, la part des comptes de dépôts stabilisés était passée de la moitié à près de 80 % de ces nouvelles ressources, au détriment des comptes de chèques, ce qui favorisait une plus large « transformation ». Enfin, grâce à l'effacement du Trésor des circuits de collecte directe, ainsi qu'au dynamisme commercial propre des Banques, celles-ci avaient réussi à doubler en deux ans la part prise par elles dans la collecte annuelle de l'épargne liquide.

La neutralité monétaire observée par le Trésor, l'achèvement de la période d'excédents de la balance des paiements ayant rendu disponible pour le financement des crédits à l'économie la presque intégralité des ressources dont les Banques disposaient, celles-ci avaient pu tout à la fois :

— développer leurs concours à la clientèle traditionnelle, à un rythme de plus de 15 % l'an,

— mettre en place un réseau de distribution du crédit aux particuliers,

— et simultanément, assurer une large alimentation des besoins financiers des organismes spécialisés, directement ou à travers le marché monétaire.

Dans le même temps, la France, grâce à la tenue dont sa devise bénéficiait sur le marché des changes, comme en témoignait la surcote du franc sur le marché des changes à terme, avait pu limiter les conséquences du renchérissement international du prix de l'argent : les taux du marché monétaire de Paris étaient restés constamment inférieurs à ceux de l'Euro-dollar.

Dans ce contexte et en dépit d'une activité vigoureuse des banques de dépôts, l'expansion des organismes spécialisés et leur alimentation en capitaux pouvaient se dérouler dans des conditions de compétitivité parfaitement saines.

Telles étaient les caractéristiques majeures des années 1966 et 1967 : les quatre premiers mois de l'exercice 1968 se situaient très directement dans le prolongement de ces tendances.

■ Le gonflement brutal et généralisé de la masse salariale à la suite des événements de Mai-Juin ne pouvait manquer de remettre en cause un tel équilibre : le niveau moyen des rémunérations des salariés, à la suite des accords de Grenelle, s'est fixé au 4e trimestre de 1968 à un niveau supérieur de 12 % à 15 % à celui observé au cours du premier trimestre de cette année; il excédait donc de 7,5 % à 10 % le niveau jugé, au début de l'année, compatible avec le développement régulier de l'expansion. A ce titre, et compte tenu de l'évolution des prestations sociales et des aides à l'agriculture, les charges supplémentaires imposées aux entreprises publiques et privées et aux administrations par rapport à l'évolution précédemment envisagée, peuvent être évaluées à quelque 30 Milliards de F en « année pleine ».
L'équilibre de l'offre et de la demande de capitaux s'est trouvé, dans ces circonstances, profondément bouleversé :
— d'une part, les besoins de l'Etat, des collectivités et des entreprises publiques, se sont traduits par une « impasse » du Trésor de près de 15 Milliards de F.
— d'autre part, en raison de la modération observée dans l'immédiat par les entreprises en matière de hausse de prix, le gonflement de leurs charges n'a été « répercuté » que de façon partielle. En dépit des progrès de productivité leurs besoins de trésorerie se sont par là même sensiblement accrus.
— enfin la crise monétaire et les craintes de hausse des prix qu'elle a entraînées ont quelque peu découragé les tendances à l'épargne qui avaient constitué l'un des facteurs déterminants de l'équilibre antérieur.
Certes, compte tenu de l'effet déflationniste imputable aux sorties de capitaux, la croissance globale des liquidités ne s'est pas sensiblement accélérée. Après une pointe exceptionnelle atteinte le 30 juin, qui était la contre-partie des besoins de crédits des entreprises liée au redémarrage de l'activité, leur progression est rapidement revenue dans la ligne des années antérieures.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE
de la
COMPAGNIE BANCAIRE
en date du
8 MAI 1969

Allocution du Président

Mesdames, Messieurs,

Deux traits marquent pour notre Groupe l'exercice 1968 : la persistance d'une forte expansion de ses affaires et la stabilisation de son profit global.

La poursuite de notre développement n'a été ralentie ni par les circonstances extérieures qui, après avoir paralysé pour un temps nos activités en ont ensuite favorisé la reprise, ni par la concurrence dont nous vous avions signalé, lors de nos précédentes Assemblées, la généralisation et la virulence accrue. Les séquelles des semaines troublées sur le recouvrement de nos créances ont été rapidement résorbées. La cohésion de notre personnel autour des équipes de direction n'a été à aucun moment affectée. Ainsi s'est trouvée confirmée la capacité d'adaptation et de résistance de toutes nos Sociétés face à des situations critiques et à un marché de plus en plus disputé.

Vous apprécierez, j'en suis sûr, la portée de cette constatation: elle ne met pas seulement en valeur la solidité de notre organisation ; elle a apporté au problème général de la spécialisation bancaire des données de fait et des éléments de réflexion nouveaux. L'évolution, récente dans notre Pays, des conceptions en matière d'activités bancaires a tendu à faire réaliser par les réseaux traditionnels l'ensemble des opérations dont les organismes spécialisés — au premier rang desquels ceux de notre Groupe — avaient jusqu'alors assumé presque seuls la responsabilité. Une telle évolution nous avait toujours paru nécessaire compte tenu de l'ampleur des besoins à satisfaire. Le risque put néanmoins paraître grand de voir se ralentir l'expansion de ceux qui, après avoir défriché un terrain nouveau, s'y trouvaient rejoints par des Etablissements plus anciens et redoutablement armés vis-à-vis de la clientèle par la multiplicité de leurs implantations locales.

Tel ne fut pas notre sentiment. Nous étions persuadés en effet des vertus propres de la spécialisation, tenant à la connaissance approfondie des besoins de certaines clientèles et de la technique de certaines opérations ainsi qu'à l'information centralisée qu'elle permet de réunir sur l'évolution des marchés concernés. Nous pensions que la confiance inspirée de ce fait au public contrebalancerait largement la commodité qu'il peut trouver dans ses rapports avec les banques disposant de multiples guichets. Les faits nous ont jusqu'à présent donné raison et nous avons la conviction qu'à condition de maintenir notre avance technique ils continueront de le faire.

Au surplus, l'ère des innovations n'est pas close. Nous demeurons attentifs à toutes les formes nouvelles d'intervention dont l'évolution économique peut fournir à des Etablissements comme les nôtres l'occasion d'être les pionniers. Au défi que nous proposent les banques à tout faire doit répondre la diversification de nos spécialités. Le succès marquant rencontré en 1968 par l'introduction en Bourse de nos filiales de crédit différé et de leasing démontre bien qu'il s'agit là d'une voie riche de possibilités pour notre Groupe.

Celles-ci risquent d'être quelque peu masquées, dans la période présente, par l'effet des taux d'intérêt actuellement en vigueur sur le coût de nos ressources et, par voie de conséquence, sur nos marges, compte tenu de la pression simultanée qu'exercent, quant à nos taux de remploi, la concurrence et les Autorités financières. Sans doute les niveaux actuellement atteints peuvent-ils apparaître comme caractérisant une conjoncture de crise dont l'atténuation autoriserait pour nous de meilleures perspectives de profit. De nombreux éléments, toutefois, rendent problématique l'éventualité d'un retour prochain à une situation plus normale.

L'évolution actuelle des taux pratiqués sur les marchés monétaires et financiers occidentaux procède en effet de causes diverses dont l'une, au moins, est fondamentale à l'économie actuelle. L'ampleur des investissements nouveaux entraînés par l'accélération constante du progrès technique tend à excéder de plus en plus largement les facultés globales d'épargne. Les perspectives de rentabilité qu'ouvrent dans bien des cas les innovations techniques actuellement réalisables sont d'ailleurs telles que les taux d'intérêt devraient atteindre des niveaux plus élevés encore pour exercer une action de freinage. La pression d'une demande croissante s'exerce ainsi sur le coût de l'argent et l'on voit mal quelle politique de ralentissement concerté des innovations techniques pourrait, à défaut d'un relèvement général des marges d'autofinancement, en limiter les conséquences. C'est dans la difficulté rencontrée par certains pays de défendre des parités non étayées par un équilibre bien assuré de leur balance des paiements que la surenchère actuelle sur les taux d'intérêts trouve d'autre part son origine. Il est loisible d'envisager que certains aménagements consentis par les pays les plus favorisés pourraient contribuer à détendre la situation. Seul un accord international d'une large portée donnerait toutefois à cette détente une réelle chance de durée.

La perspective d'un tel accord paraît incertaine. Dans la compétition entre les économies occidentales c'est aux éléments d'ores et déjà dominants que les conditions présentes sont le moins défavorables. Ce n'est donc pas de ce côté qu'il convient d'attendre une action décisive en faveur d'une large négociation. Mais peut être la pression politique des personnes privées qui, du fait de leur endettement généralisé,

supportent les conséquences les plus lourdes du coût actuel de l'argent, s'exercera-t-elle un jour avec une force suffisante pour rendre enfin possible un accord international sur les parités monétaires et sur les taux d'intérêt.

Pour le moment nous devons établir nos prévisions et déterminer notre action en fonction de l'hypothèse d'une prolongation indéterminée des tendances présentes. Il nous faut donc, contre notre gré, réviser en hausse chaque fois que cela nous est possible les tarifs proposés à notre clientèle de manière à rétablir le parallélisme, indispensable à terme, entre le développement de nos affaires et celui de nos profits. Il nous faut également négocier constamment avec nos principaux bailleurs de fonds, qui se trouvent être nos actionnaires, et dont les concours ont permis notre croissance, pour limiter les exigences que l'évolution du marché ne peut pas ne pas leur inspirer.

Telle est, Mesdames et Messieurs, la conjoncture devant laquelle nous nous trouvons placés. Elle comporte ses difficultés mais aussi des perspectives toujours largement positives. Pour maîtriser les premières, pour tirer des secondes le meilleur parti, l'action décisive ne peut appartenir qu'à des équipes dynamiques agissant de façon bien coordonnée dans l'intérêt commun des Sociétés dont elles sont responsables et du Groupe considéré dans son ensemble.

Compte tenu de l'évolution de mes propres responsabilités, compte tenu aussi de l'histoire de ce Groupe et de la part qu'ont prise dans son développement certains de ses principaux collaborateurs, j'ai été conduit à rechercher les moyens de renforcer leur cohésion en les associant plus directement que par le passé aux décisions centrales sans pour autant renoncer au rôle qui m'a été jusqu'à présent dévolu d'orienter la politique d'ensemble, d'animer la volonté d'innovation et d'en contrôler la mise en œuvre. Il me semble aujourd'hui — et le Conseil de la Compagnie Bancaire partage sur ce point ma façon de voir — que la législation nouvelle des sociétés anonymes autorise des solutions bien adaptées à ce problème. Les modifications de structures qu'elles supposent ne sauraient toutefois intervenir en cours d'exercice. Nous prévoyons donc de vous convoquer vers la fin de la présente année en Asssemblée Extraordinaire pour vous proposer une modification de vos statuts tendant à transformer en Conseil de Surveillance l'actuel Conseil d'Administration et à confier à un Directoire les responsabilités de gestion de l'actuel Président Directeur Général.

8 mai 1969

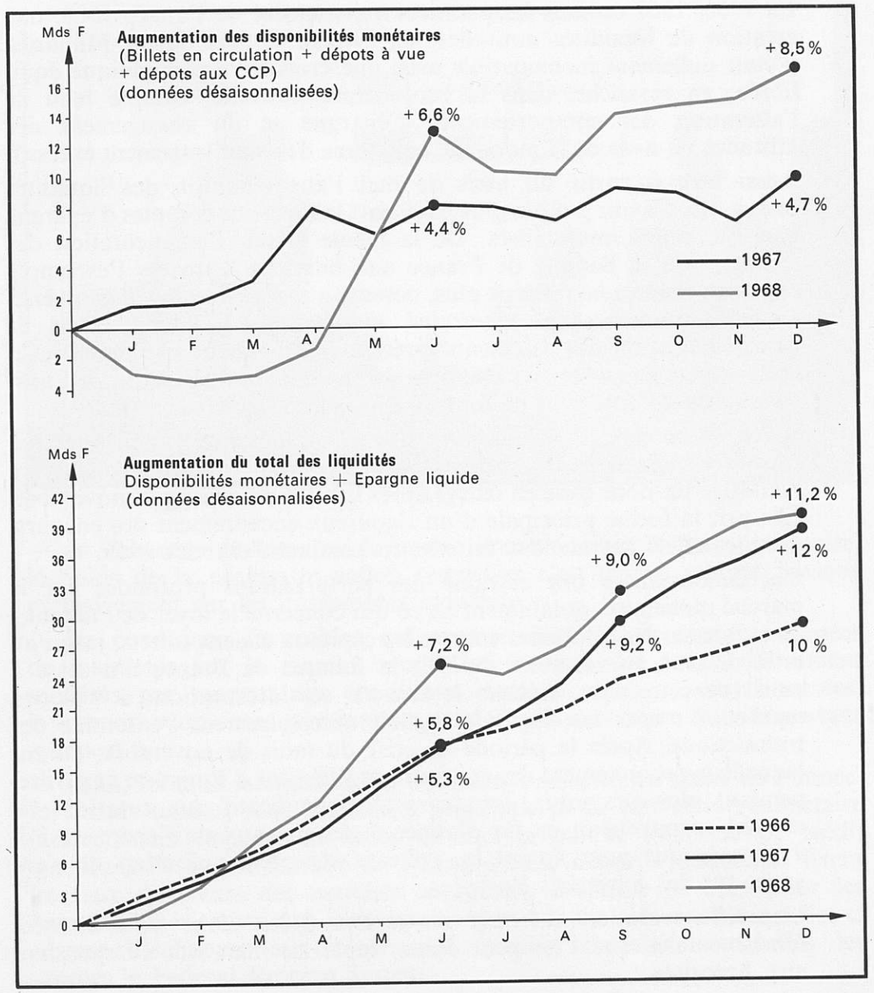

En 1966, 1967 et dans les premiers mois encore de l'année 1968, une création de liquidités nouvelles, au rythme annuel de 40 Milliards, n'était nullement incompatible avec une croissance économique équilibrée; en revanche, dans la conjoncture nouvelle, compte tenu de l'altération des comportements d'épargne et du changement des attitudes vis-à-vis de la monnaie, ce rythme devenait largement excessif.

Aussi bien à partir du mois de mai l'augmentation des liquidités cessait-elle d'avoir pour la plus large part la forme de comptes d'épargne plus ou moins immobilisés. De la même façon, l'augmentation des concours de la Banque de France aux banques à travers l'escompte et l'open market ne reflétait plus, comme auparavant, des phénomènes économiquement sains (neutralité monétaire du Trésor, arrêt de l'excédent massif des paiements extérieurs); ils étaient au premier chef la conséquence des sorties massives de capitaux dont l'Institut d'Emission se voyait contraint de fournir au marché la contrepartie.

Il était donc clair, dès l'automne, que l'abondance ainsi constatée des ressources bancaires devenait préoccupante. Une politique monétaire limitative fut donc mise en œuvre après la crise monétaire de novembre. Elle prit la forme principale d'un rigoureux encadrement des encours, dont les effets devraient se faire sentir pendant l'exercice 1969.

Ces circonstances ont entraîné des perturbations profondes sur le marché monétaire, notamment en ce qui concerne le loyer de l'argent : alors que sur les échéances courtes les capitaux étaient offerts, jusqu'au mois de mai, au voisinage de 5 %, la Banque de France n'a cessé à partir de cette date, d'élever le taux de ses interventions à « l'open market » : taux sur lequel s'alignait nécessairement l'ensemble des transactions. Après la période de crise du mois de novembre, durant laquelle le rationnement des concours de l'Institut d'Emission fit perdre, pendant plusieurs jours, tout caractère significatif aux cotations, le marché se retrouvait en fin d'année à des niveaux de l'ordre de 8 à 9 %, sans que pour autant les prêteurs acceptent volontiers de s'engager sur des échéances éloignées.

Une telle évolution a trouvé ses raisons d'être dans trois données fondamentales que l'on peut certes déplorer, mais qui s'imposaient aux Autorités :

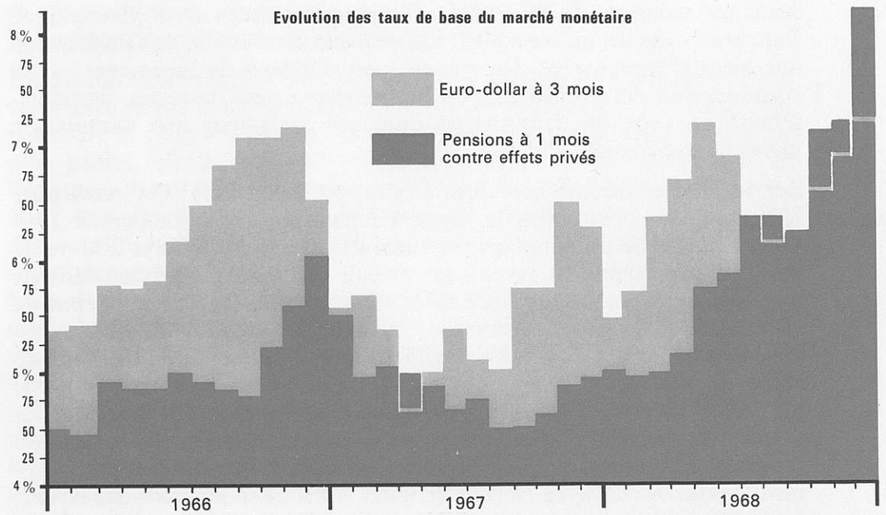

— en l'absence de mesures de portée immédiate sur le plan budgétaire, le poids de la nécessaire action restrictive s'est trouvé reporté presque exclusivement sur les instruments monétaires;

— les conditions favorables qui permettaient depuis quelques années de maintenir sur le marché monétaire français des taux relativement modérés par rapport aux conditions internationales, se sont inversées, le « report » du franc par rapport au dollar faisant place à un important « déport ».

— enfin, les taux internationaux eux-mêmes se sont, au cours de l'année, fortement tendus, sous l'influence principale de la raréfaction monétaire indirectement imposée au reste du monde par la politique de crédit des Etats-Unis : le marché de l'Euro-dollar, à partir duquel se fixent les taux directeurs des marchés européens, constitue en effet pour les banques américaines une « soupape » par où, de plus en plus, celles-ci tentent d'échapper aux contraintes, parfois brutales, auxquelles les soumet le Federal Reserve System.

Dans les secteurs où opèrent les filiales spécialisées de la Compagnie Bancaire — qu'il s'agisse des investissements productifs, de l'acquisition des biens d'équipement des ménages ou d'achats de logements — les conséquences des événements du printemps se sont traduites, immédiatement ou avec un décalage de quelques mois, par une stimulation vigoureuse de la demande.

Sur le marché immobilier, dont le rapport de la SINVIM retrace de façon détaillée l'évolution, la vague d'achats qui a marqué l'année 1968 a été d'une telle ampleur que le stock de logements offerts à la vente par les promoteurs est revenu au niveau qui était à Paris et dans de nombreuses villes de province celui constaté en 1964 ou au début de 1965. La conjoncture favorable en matière d'achat de logements comme de biens d'équipement des ménages reflète une amélioration réelle du pouvoir d'achat consécutive aux accords de Grenelle. Pour les biens d'investissements productifs, le niveau des commandes exprime la réaction normale des chefs d'entreprise devant la saturation progressive des capacités de production et la nécessité d'une amélioration exceptionnelle de la productivité. Mais dans les trois cas et tout particulièrement en ce qui concerne le marché immobilier, la demande a été considérablement amplifiée par des comportements d'anticipation; comportements que motivaient les appréhensions relatives à l'évolution des prix et au maintien de la parité du franc.

Or, l'ampleur de ces phénomènes d'anticipation peut être considérable. Aussi convient-il d'interpréter avec prudence les tendances dont la demande d'équipements et de biens durables a bénéficié depuis le second semestre 1968. Les industries qui viennent de bénéficier de ces tendances seraient sans doute tout particulièrement sensibles aux effets d'un ralentissement général de la conjoncture.

Une forte demande des biens dans le financement desquels le Groupe intervient, une modification profonde du marché de l'argent : telles ont été en définitive les deux données majeures qui ont affecté en 1968 l'environnement de la Compagnie Bancaire.

A cette situation, le Groupe de la Compagnie Bancaire a fait face d'une manière qui peut être jugée satisfaisante.

Au niveau des hommes tout d'abord, les équipes du Groupe ont traversé avec calme la crise sociale, politique et psychologique de mai-juin; pourtant la proportion des effectifs appartenant aux classes d'âge les plus jeunes, classes qui ont été les plus touchées par le désarroi de l'époque, y est très nettement supérieure à la moyenne nationale : 50 % des effectifs ont moins de trente ans. A aucun moment, en dépit des conditions de travail éprouvantes, l'activité des Sociétés n'a été interrompue.
Sans doute, cette situation doit-elle être rapprochée du système de gestion décentralisé en pratique à l'intérieur du Groupe. Cette décentralisation a permis au cours des dix dernières années, alors que la Compagnie Bancaire parvenait, dans ses activités et dans ses effectifs, à l'échelle d'une très grande entreprise, de conserver des unités de production de dimension modérée. Ainsi sur le plan des relations humaines, la communication et le dialogue sont restés aisés. Les conditions dans lesquelles ont pu se dérouler, à partir de l'automne, la négociation d'un accord d'intéressement, ont confirmé cet état d'esprit.

L'appareil de production a, pour sa part, été d'abord soumis aux difficultés nées de l'accumulation d'une masse importante de dossiers, à la suite de l'interruption, pendant près de six semaines, du trafic postal; il a dû faire face ensuite à l'expansion brutale du nombre d'affaires à traiter, imputable à l'évolution conjoncturelle. A la fin de l'année 1968, le rythme mensuel des arrivées de dossiers était, dans les principaux secteurs d'activité, en progression de 30 % à 50 % par rapport à la période correspondante de l'année précédente.
Qu'une telle expansion de production ait pu s'effectuer sans détérioration de la qualité et de la rapidité du service, et dans le cadre d'une progression des effectifs nettement moins rapide (+ 13 %) que celle de l'activité, est d'autant plus satisfaisant que trois des principales filiales de la Compagnie Bancaire se trouvaient en 1968 dans une difficile période de réorganisation interne, à la suite de l'introduction des ordinateurs dans le cycle de traitement des dossiers.

- La sécurité des opérations et la qualité de la clientèle ont été confirmées par l'évolution du recouvrement : contrairement aux craintes que pouvait inspirer l'effet immédiat des arrêts du travail sur le revenu disponible des ménages, la régularisation des dettes des emprunteurs a été rapidement acquise, à la suite du rétablissement des relations postales : en quelques semaines, les courbes de recouvrement ont rejoint leur niveau normal. En outre, de nombreux emprunteurs ont témoigné pendant la période la plus troublée, du désir d'honorer leurs engagements en se présentant directement dans les bureaux locaux du Groupe.

- Sur le plan de la trésorerie, les méthodes de refinancement du Groupe ont été mises à l'épreuve dans des conditions difficiles. L'année même où le marché monétaire français connaissait sa crise la plus profonde depuis 10 ans, la Compagnie Bancaire, centrale de financement du Groupe, se trouvait en effet en position d'avoir à trouver au titre des seules opérations de crédit et de leasing de ses filiales, des moyens de financements supplémentaires considérables (de l'ordre de 2,8 Milliards de F). Elle est parvenue à réaliser cet objectif, tout en maintenant une excellente liquidité : au 31 décembre 1968 la comparaison de l'échéance des ressources et des emplois de la trésorerie consolidée du Groupe faisait ressortir une situation particulièrement saine.

  Un tel résultat obtenu dans une telle conjoncture a permis de confirmer le bien fondé d'une politique de financement comportant une large diversification des ressources utilisées : concours directs obtenus des banques et des organismes de réescompte, recours aux pensions à terme négociées avec diverses banques et institutions financières sur le marché monétaire, utilisation des dépôts stables qui sont la contrepartie de certaines opérations de crédits, mises en réserve importantes, appel au marché financier. A cet égard, les cessions en Bourse de titres de filiales nouvellement admis à la cote et l'émission d'obligations réalisées en 1968, dont il sera rendu compte plus en détail dans la suite de ce rapport, ont permis de dégager des ressources à long terme de l'ordre de 230 Millions de F.

- Enfin, les incidences du renchérissement des conditions de refinancement sur le compte d'exploitation et les résultats bénéficiaires auraient pu être sérieuses pour un organisme recourant largement à la « transformation ». Telle a été notamment l'expérience subie en 1966 par les organismes américains spécialisés dans le financement immobilier.

  A la différence de ces organismes, les Sociétés du Groupe de la Compagnie Bancaire ont pu largement atténuer les conséquences de ce renchérissement sur leur rentabilité. D'une part, une proportion élevée des fonds empruntés, l'avait été au cours de la période précédente, à taux fixe et pour des durées longues. D'autre part, la plus grande partie des opérations de crédit à moyen terme et long terme réalisées par ses filiales se trouvait assortie d'une clause d'indexation en fonction du taux de mobilisation des organismes réescompteurs.

  A cette occasion, il est apparu clairement que l'existence d'un taux de référence indiscutable, permettant le fonctionnement de clauses de variabilité des intérêts débiteurs, était une condition essentielle d'un fonctionnement sûr des mécanismes de « transformation ». Il est souhaitable que les Autorités qui sont chargées d'étudier la révision de nos mécanismes financiers et monétaires, portent toute l'attention nécessaire à ce point capital.

L'accord d'Intéressement

L'exercice 1968 est le premier au titre duquel, conformément aux dispositions de l'ordonnance du 17 août 1967, les salariés doivent être intéressés aux résultats bénéficiaires des entreprises les employant. Ce texte comportait de sérieuses difficultés d'application dans le cas du Groupe de la Compagnie Bancaire en raison même de la structure de celui-ci.

A cet égard, la diversité d'une Société à l'autre, du rapport entre les salaires, les profits, les fonds propres et la valeur ajoutée, contrastait avec l'unité de la politique de rémunération d'un personnel recruté dans des conditions identiques, travaillant dans des locaux communs, et appelé à une certaine mobilité entre les diverses Sociétés du Groupe. Il apparut donc dès l'ouverture des premières négociations avec les

représentants du personnel, que l'application pure et simple du régime de droit commun prévu par l'ordonnance, aurait entraîné des conséquences inacceptables : le cinquième environ des effectifs du Groupe n'aurait bénéficié d'aucune forme d'intéressement, en raison soit de l'effectif, soit de la nature de l'activité ou des bénéfices réalisés par leur société d'appartenance; quant au reste du personnel, l'intéressement exprimé en proportion des salaires eût varié dans une proportion allant du simple au double.

Il paraissait donc indispensable de mettre en œuvre des mécanismes permettant de maintenir sur le plan de l'intéressement, un régime unifié pour l'ensemble du personnel. Dans le même temps, le principe d'un alignement sur le niveau observé dans la Société du Groupe où l'intéressement calculé selon les règles de droit commun, eût été le plus élevé, n'était guère envisageable, aussi bien du point de vue des Sociétés, que de celui des autorités fiscales. Dans ces conditions, un accord comportant l'acceptation par tous les salariés d'une certaine forme de péréquation était la seule issue possible.

Cet accord a pu être obtenu. Il est conforme à l'intérêt de l'ensemble des salariés; s'il peut impliquer en effet certaines années, dans telle ou telle Société du Groupe, un sacrifice pour une fraction d'entre eux, la masse totale d'intéressement qu'il permettra de distribuer est notablement supérieure à la somme des intéressements correspondant au régime de droit commun.

L'accord repose sur l'application aux comptes consolidés du Groupe du mode de calcul prévu par l'ordonnance. Aux définitions prévues par les textes de la notion de bénéfice, de fonds propres et de valeur ajoutée, ont été apportés certains aménagements destinés à éviter des conflits d'intérêts potentiels entre les Sociétés et leurs salariés.

Au total, les sommes qu'il sera possible d'inscrire au crédit des salariés, au titre de l'exercice 1968, seront importantes puisqu'elles représenteraient, après approbation des comptes par les diverses Assemblées Générales du Groupe, une masse représentant pour chaque salarié, l'équivalent de plus d'un mois de son salaire de base. Des dispositions ont été prises permettant de tirer le meilleur parti des avantages fiscaux prévus par l'ordonnance : la charge nette de l'intéressement ne sera

supportée que par les seules Sociétés du Groupe réalisant des bénéfices, au sens fiscal du terme, et à ce titre, en mesure d'obtenir une réduction de leurs impôts sur les bénéfices d'un montant équivalent. Pour cette raison, le bénéfice après impôt de votre Société ne sera pas affecté par cet accord.

Les droits distribués aux salariés pourront être investis pendant les cinq ans de la période de blocage, soit sous forme d'un compte bloqué, soit sous la forme de la souscription de parts d'un fonds commun de placement dont l'actif sera constitué en partie d'actions de SICAV, en partie d'actions des Sociétés du Groupe. Un plan d'épargne comportant « l'abondement » des versements complémentaires réalisés, dans certaines limites, par les salariés, est en outre prévu. L'accord est conclu pour une durée de trois ans et sous réserve d'une homologation par le Centre d'Etudes des Revenus et des Coûts.

LA VIE DU GROUPE EN 1968

L'activité propre de la Compagnie Bancaire

■ Notre Compagnie a continué en 1968, comme au cours des exercices antérieurs, à assumer une part importante du financement des crédits distribués par ses filiales, notamment dans le cadre d'opérations de trésorerie faisant appel aux ressources du Marché Monétaire.

■ D'autre part, comme vous l'y aviez autorisé au cours de votre Assemblée de 1968, votre Compagnie a procédé à l'émission sur le marché français d'un emprunt obligataire qui lui a permis de développer le volume des fonds à long terme dont elle dispose. Cet emprunt, d'un montant de 180 millions de F, est représenté par 360 000 obligations 7 % de 500 F amortissables en 15 ans, au nominal pendant les 5 premières années, à 520 F pendant les 5 années suivantes et à 540 F pendant les 5 dernières années. Le prix d'émission a été fixé à 497 F, ce qui assure au souscripteur un rendement actuariel brut de 7,40 %, compte tenu du crédit d'impôt. L'émission s'est déroulée en novembre dernier de façon très satisfaisante.
Les capitaux ainsi collectés ont renforcé la stabilité moyenne des ressources dont dispose votre Société et lui ont permis d'élargir la base financière à partir de laquelle elle intervient dans la transformation en prêts à long terme de ressources plus courtes.
Tout donnant à penser que les besoins de financement auxquels doit faire face votre Société vont continuer à s'accroître, du fait notamment de la progression des opérations de ses filiales, il nous paraît nécessaire de continuer à développer régulièrement le volume de ses ressources à long terme. Nous vous demandons donc d'autoriser votre Conseil à procéder, en une ou plusieurs fois, sur le marché français — ou sur les marchés internationaux si la conjoncture le permet — à de nouvelles émissions d'obligations ordinaires, à concurrence d'un montant global de 300 millions de F reprenant le montant de 120 millions de F non utilisé sur l'autorisation que vous nous aviez donnée lors de la précédente Assemblée Générale.

■ Nous avons demandé l'inscription à la cote officielle des Agents de Change près la Bourse de Paris des actions de la Compagnie pour la Location d'Equipements Professionnels « LOCABAIL » et de la Compagnie Française d'Epargne et de Crédit « C.F.E.C. ». Les deux introductions, qui ont eu lieu en juillet dernier, se sont déroulées dans des conditions satisfaisantes et nous avons cédé à cette occasion une fraction sensible des actions que nous détenions dans ces Sociétés.
Les cessions de participations effectuées durant l'exercice, essentiellement dans le cadre de ces deux introductions, ont permis de dégager un montant de 47 862 911,67 F de plus-values à long terme qui, sous déduction de l'impôt de 10 % et de provisions diverses pour dépréciation du portefeuille, sont venues renforcer les ressources propres de votre Compagnie.

■ L'UNION FRANÇAISE DE BANQUES a porté son capital de 30 000 000 de F à 45 000 000 de F par incorporation de réserves et distribution d'une action gratuite pour deux actions anciennes. Votre Compagnie a reçu au titre de cette opération 99 000 actions supplémentaires.
La COMPAGNIE FRANÇAISE D'EPARGNE ET DE CRÉDIT avait appelé, avant son introduction en Bourse, le solde non encore libéré de son capital social, à savoir les trois derniers quarts sur les 200 000 actions émises en 1967. Votre Société a consacré 3 813 600 F à cette opération, correspondant à 50 848 actions non encore entièrement libérées.

■ A l'initiative de votre Compagnie, deux nouvelles Sociétés ont été constituées au sein du Groupe au cours de l'exercice :
— la première, « LOCABAIL-IMMOBILIER », est une « Société Immobilière pour le Commerce et l'Industrie » fonctionnant dans le cadre de l'ordonnance du 28 septembre 1967. Il nous a, en effet, paru souhaitable de doter votre Groupe, étant donné l'importance du secteur immobilier dans son activité, d'une telle Société. Son capital, fixé à titre expérimental au minimum exigé de 10 000 000 de F, a été souscrit à concurrence de 40 % par les Sociétés de votre Groupe, de 28,5 % par les principales Banques de la Place, de 25 % par des Compagnies d'assurances et de 6,5 % par la Fédération Nationale du Bâtiment. Votre Société a souscrit pour sa part 33 480 actions pour 3 348 000 F. « LOCABAIL-IMMOBILIER » a obtenu à la fin du troisième trimestre toutes les autorisations administratives nécessaires à son fonctionnement. Ses premiers mois d'activité ont été employés pour l'essentiel à explorer les possibilités de ce domaine nouveau.
— la seconde nouvelle Société créée au cours de l'exercice est la SOLVEG et Cie, Société en nom collectif au capital de 20 000 000 de F, dont l'objet est d'assumer au sein du Groupe la gestion d'immeubles locatifs. Il a notamment paru intéressant de pouvoir retirer du marché immobilier certains programmes de qualité, mais de vente lente, et de louer les appartements en attendant une évolution commerciale plus favorable à la vente.
Son capital a été souscrit à parts égales par la Compagnie Bancaire, l'Union de Crédit pour le Bâtiment, la Compagnie Française d'Epargne et de Crédit et la Société d'Investissements Immobiliers de France « SINVIM ». Votre Compagnie en détient 49 975 actions d'un montant de 4 997 500 F.

■ Enfin votre Compagnie a été amenée à prendre diverses participations nouvelles, dans des sociétés dont l'objet est connexe d'une des activités du Groupe, notamment :
— une participation de 25 % dans la Société pour l'Etude de l'Aménagement du Centre d'Affaires Régional de RUNGIS « SECAR », pour un montant de 500 000 F,
— une participation de 15 % dans la Compagnie pour le Financement d'Investissements Immobiliers « COFIDIM », Société de promotion immobilière créée à l'initiative de MM. Worms et Cie. Votre Compagnie y a souscrit 7.500 actions pour un montant de 750 000 F, dont seulement un quart actuellement libéré,

— une participation de 2 % dans la Société Immobilière pour le Financement d'Immeubles Commerciaux et Industriels « SOFICOMI », « Société Immobilière pour le Commerce et l'Industrie » fonctionnant dans le cadre de l'ordonnance du 28 septembre 1967, constituée à l'initiative de la Banque de Paris et des Pays-Bas. Votre Compagnie y a souscrit 2 000 actions pour un montant de 200 000 F.

L'activité des filiales

L'activité de nos principales filiales s'est poursuivie en 1968 dans des conditions qui vous sont exposées plus en détails en quatrième partie du présent rapport. Leurs opérations ont enregistré pendant l'exercice une progression sensible, malgré les événements qui ont secoué la vie économique française et la conjoncture troublée régnant toujours dans certains secteurs : les crédits distribués ont dépassé 7 milliards de F, en progression de 27,5 % sur l'exercice précédent.
Toutes les Sociétés du Groupe ont participé à cette progression; cependant la hausse sévère du loyer de l'argent au cours du quatrième trimestre de l'année a quelque peu entravé la progression des résultats que l'on pouvait en escompter.

■ L'UNION FRANÇAISE DE BANQUES a ouvert 1 068,8 millions de F de crédits à l'équipement professionnel en 1968 contre 891,1 en 1967, en progression de 20 %. Son encours global atteignait 1 873,2 millions au 31 décembre 1968 contre 1 605,3 au 31 décembre 1967, en progression de 16,7 %.
Le bénéfice net de l'exercice ressort à 9 426 157,33 F, après constitution de tous amortissements et provisions jugés nécessaires, et a permis de porter 5 700 000 F aux réserves.

■ La COMPAGNIE POUR LA LOCATION D'ÉQUIPEMENTS PROFESSIONNELS « LOCABAIL » et ses deux filiales, la Compagnie pour la Location d'Équipements Routiers et Commerciaux et la Société Française de Prêt-Bail et Cie « LOCABAIL-Automobile », ont enregistré un développement marqué de leurs opérations de « Crédit-Bail » : le montant des achats de matériel effectués au cours de l'année s'est élevé pour l'ensemble de ces Sociétés à 390,4 millions de F contre 224,9 en 1967, en progression de 73,6 %.
Leur encours de loyers à recevoir, toutes taxes comprises, atteignait 681,2 millions de F au 31 décembre 1968 contre 398,8 au 31 décembre 1967, en augmentation de 70,8 %.
Les bénéfices nets de l'exercice se sont élevés à 4 311 532,63 F après constitution de tous amortissements jugés souhaitables.

■ Le CETELEM a ouvert 1 162,2 millions de F de crédits en 1968 contre 915,9 en 1967, soit une progression de 26,9 %. Son encours atteignait en fin d'année 862,3 millions de F contre 704,3 à fin 1967, en augmentation de 22,4 %.
Le bénéfice net de l'exercice ressort à 10 063 306,99 F, après constitution de tous amortissements et provisions jugés nécessaires, et a permis de doter les réserves de 6 315 000 F.

■ L'UNION DE CRÉDIT POUR LE BATIMENT a ouvert 4 072,5 millions de F de crédits en 1968 contre 3 082 en 1967, soit une progression de 32,1 %. Son encours global atteignait 8 372 millions de F au 31 décembre 1968 contre 6 410 à fin 1967, en augmentation de 30,6 %.
Le bénéfice net de l'exercice s'est élevé à 20 922 949,58 F, après constitution de tous amortissements et provisions jugés nécessaires, et a permis une dotation aux réserves de 14 000 000 de F. Il s'y ajoute 1 416 987,51 F de plus-values nettes à long terme.

■ Les contrats souscrits à la COMPAGNIE FRANÇAISE D'ÉPARGNE ET DE CRÉDIT se sont élevés en 1968 à 2 979,6 millions de F contre 2 107,3 millions de F en 1967, soit une progression de 41,4 %. Le montant des contrats en cours atteignait en fin d'année 9 216,5 millions de F contre 6 598,2 à fin 1967, en augmentation de 39,7 %.
Le bénéfice net de l'exercice ressort à 14 136 111,10 F après constitution de tous amortissements et provisions jugés nécessaires, et a permis une dotation aux réserves de 8 500 000 F.

Pour chacune des cinq Sociétés ci-dessus, U.F.B., LOCABAIL, CETELEM, U.C.B., C.F.E.C., le dividende a été fixé à 8 %, ce dividende étant assorti d'un avoir fiscal qui en porte le total à 12 %.
En augmentation de 1 % en ce qui concerne LOCABAIL, servi à un capital accru pour l'U.F.B. et la C.F.E.C., il correspond à un accroissement sensible des distributions aux actionnaires des diverses Sociétés du Groupe.

■ La Société d'Investissements Immobiliers de France « SINVIM » a bénéficié au cours de l'exercice de la meilleure conjoncture du marché immobilier. Les ouvertures de chantiers effectuées durant l'exercice ont porté sur 1 620 logements. Les ventes ont porté sur 3 300 logements, contre 2 355 en 1967, soit une augmentation de 40 % en nombre et de 55 % en valeur.
Le compte de Profits et Pertes fait apparaître, après constitution de tous amortissements et provisions jugés nécessaires, un résultat bénéficiaire de 16 244 678 F pour l'exercice. Une partie des profits de l'activité a été remployée en exonération d'impôt dans des opérations d'investissements immobiliers; la distribution de dividende atteindra 4 %.

■ La SOCIÉTÉ D'ÉTUDES ET DE GESTION DES CENTRES D'ÉQUIPEMENT « SEGECE » qui a déjà réalisé une quarantaine de centres commerciaux totalisant plus de 500 magasins, a connu un degré d'activité satisfaisant. Elle a pris une part déterminante dans la conception et la promotion du Centre Commercial et d'Affaires de Rungis, qui sera le plus important de France. Elle a en outre poursuivi pour le compte de la Société d'Economie Mixte de Créteil l'étude des problèmes d'aménagement général de la nouvelle ville et des zones d'activités que celle-ci comportera.

L'effectif de notre Groupe atteignait 3 532 personnes au 31 décembre 1968, soit 421 personnes de plus qu'un an auparavant. Cet accroissement s'est opéré, proportionnellement, autant à Paris qu'en province, où le nombre de nos bureaux est passé de 25 à 32, leur effectif s'établissant à 634 personnes contre 464 en 1967. Cette progression résulte de la politique de décentralisation que nous poursuivons depuis plusieurs années.
L'âge moyen de nos collaborateurs est tombé un peu au-dessous de 33 ans et s'établit à moins de 30 ans pour plus de 47 % de notre effectif.
Une nouvelle instance de dialogue avec le personnel a été mise en place au niveau du Groupe, le « Comité Consultatif du Groupe de la Compagnie Bancaire », qui comprend des représentants désignés par les Comités d'Entreprise de chaque Société. Son rôle est d'étudier les problèmes communs de personnel qui se posent au niveau du Groupe. Une telle attribution ne présente aucun double emploi avec celle des Comités d'Entreprise de chaque Société, auxquels restent naturellement réservés les pouvoirs de délibération et de décision qu'ils détiennent normalement. Ses premières réunions ont montré le caractère constructif de l'institution. L'une de ses premières réalisations a été l'élaboration de l'accord de Groupe sur la participation des salariés aux fruits de l'expansion, que nous avons évoqué ci-dessus.

Renseignements sur les participations

Comme chaque année, nous vous fournissons ci-après quelques informations sur l'activité au cours de l'année 1968, des principales Sociétés dans lesquelles votre Compagnie et ses filiales détiennent des participations.

■ LA SOCIÉTÉ FINANCIERE POUR LES INDUSTRIES DU TOURISME « S.F.I.T. » a poursuivi la réalisation des divers programmes d'aménagements touristiques auxquels elle participe et dont elle assure le plus souvent la direction et la gestion : réalisation de stations de montagne et de bord de mer, aménagements de villages de vacances et de ports de mer.
En 1968 deux programmes importants ont été entrepris. Près de Saint-Tropez dans le Golf de Cogolin, la réalisation en plusieurs tranches d'un port de plaisance et d'un programme immobilier a commencé. La commercialisation de la première tranche se déroule favorablement.
A la Daille, près de Val d'Isère, la S.F.I.T. participe avec la COGEDIM à la réalisation d'un ensemble de 1 500 lits. Les travaux répartis en quatre tranches doivent être terminés en 1973. Du fait de l'amélioration du marché immobilier constatée l'an passé, les résultats de l'exercice 1968 sont en progression sur ceux de 1967. Ils ne permettent pas cependant d'envisager une rémunération des capitaux engagés.

■ LA SOCIÉTÉ FINANCIERE DE GESTION ET D'INVESTISSEMENTS IMMOBILIERS ET HOTELIERS « SOFITEL » a poursuivi au cours de l'exercice, la constitution d'une chaîne hôtelière. Aux cinq hôtels en service l'an passé à Cherbourg, Strasbourg, Nice, Quiberon et au Maroc, est venu s'adjoindre depuis le mois de mars 1969, l'hôtel « SOFITEL » de Lyon. A la fin de l'année doit s'ouvrir à Paris, le « SOFITEL » Bourbon, rue Saint-Dominique. Un autre projet portant sur un hôtel de 600 chambres est en cours d'étude à Paris, Porte de Sèvres.
Les événements sociaux des mois de mai et juin ont fortement perturbé l'activité hôtelière française : SOFITEL a cependant réalisé un chiffre d'affaires supérieur à celui de l'exercice précédent; il ne semble pas cependant que le compte d'exploitation permette cette année encore de faire ressortir un résultat positif.

■ LA SOCIÉTÉ GARE ROUTIERE DE RUNGIS « SOGARIS » ET LA SOCIÉTÉ DE LA GARE ROUTIERE NORD DE PARIS « GARONOR » ont connu en 1968 des conditions d'exploitation difficiles. Le volume de trafic réalisé au cours de cet exercice n'a pas permis de dégager des recettes suffisantes pour faire face aux charges d'exploitation et aux frais financiers particulièrement lourds provenant des importants investissements réalisés.
Les améliorations ne pourront être que très lentes.

■ COMPAGNIE POUR LE FINANCEMENT DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE « COFICA » : en 1968, la Société a poursuivi son activité plus favorablement que dans l'exercice 1967. Les agios bruts encaissés ont atteint environ 165 millions de F, en progression de 31 % sur l'année précédente. Le montant des crédits accordés a augmenté de 17 % atteignant 1 273 millions en 1968.
On rappelle que l'exercice 1967 avait fait ressortir une perte de plus de 6 millions; l'exercice 1968 pourrait se clore par un profit de l'ordre de 2 millions, ne permettant pas cependant la distribution d'un dividende.

■ Les opérations de promotion immobilière de la COMPAGNIE GÉNÉRALE DE DÉVELOPPEMENT IMMOBILIER « COGEDIM » se sont développées favorablement au cours de l'année 1968. Les programmes en cours de réalisation comprennent 1 223 logements et 23 000 m² de bureaux. Les projets à l'étude portent sur plus de 1 137 appartements et 36 000 m² de bureaux.
Les résultats de 1968 devraient permettre de verser un dividende de l'ordre de 6 %.

■ EUROPEAN ENTERPRISES DEVELOPMENT COMPANY "EED" S.A., spécialisée dans le développement des affaires basées sur des innovations, a doublé en 1968 le montant de ses participations qui atteint maintenant 15 millions de F. EED est intéressée à 15 Sociétés réparties dans huit pays européens.
L'équilibre du compte d'exploitation est d'ores et déjà assuré par les revenus courants. Un premier gain en capital a d'autre part été réalisé par la cession partielle d'une participation dans des conditions avantageuses.

■ Votre Compagnie détient des participations dans six des principales SOCIÉTÉS IMMOBILIERES D'INVESTISSEMENTS : *l'Union Immobilière de France « U.I.F. », le Groupement pour le Financement de la Construction « G.F.C. », l'Union Générale d'Investissements Immobiliers « UGIMO »; Immindo S.A., l'Union pour l'Habitation, la Société d'Investissements Immobiliers du Nord.* Ces six Sociétés ont constitué un patrimoine immobilier destiné à la location. Au cours du second semestre 1968, et des premiers mois de l'année 1969, la plupart de ces Sociétés, profitant d'un climat boursier particulièrement favorable, ont réalisé des augmentations de capital destinées à financer la mise en chantier de nouveaux programmes. Votre Compagnie n'a pas participé à ces opérations financières, qui avaient été conçues essentiellement à l'intention des investisseurs institutionnels et des particuliers; pour en assurer la bonne fin la COMPAGNIE BANCAIRE a cédé ses droits de souscription.

Les résultats de ces Sociétés, pour l'exercice 1968, sont les suivants :

— *L'Union Immobilière de France* exploitait au 31 décembre 1968, 2.178 appartements. Les loyers encaissés au cours de l'exercice 1968 ont atteint 19 millions environ contre 17 millions en 1967. Le dividende versé sera vraisemblablement fixé à 5 % environ, contre 4,5 % au titre de l'exercice 1967.

— *Le Groupement pour le Financement de la Construction* exploite actuellement un parc de 2 338 appartements. Les loyers encaissés, soit 15,7 millions contre 13 millions de F en 1967, devraient permettre la mise en paiement d'un coupon de 5,6 % contre 5 % au titre de l'exercice 1967.

— Le patrimoine de l'*Union pour l'Habitation* comportait au 31 décembre 1968, 1 210 appartements; les loyers encaissés se sont élevés à environ 8 millions de F contre près de 7 millions en 1967. Ils devraient permettre de distribuer un dividende de 5,76 % aux actions anciennes contre 5,25 % au titre de l'exercice 1967 (les actions nouvelles recevront un dividende de 2,16 %).

— *La Société d'Investissements Immobiliers du Nord « SIMNOR »* exploitait au 31 décembre 1968, 2 016 logements contre 1 672 en 1967; les loyers encaissés, soit 7,5 millions de F contre 6,4 en 1967, devraient permettre la distribution d'un dividende de 5 % environ contre 4,7 % en 1967.

— *Immindo S.A.* disposait au 31 décembre 1968 d'un parc de 517 logements contre 407 l'an passé; les loyers encaissés devraient permettre la distribution d'un dividende de 5 % environ.

— *L'Union Générale d'Investissements Immobiliers « UGIMO »* exploitait au 31 décembre 1968 un parc de 1 522 appartements. Les loyers encaissés, soit 13 millions de F, permettraient la distribution d'un dividende de 4,2 % contre 3,5 % au titre de l'exercice 1967.
Les titres de ces deux dernières Sociétés ont été officiellement introduits à la cote de la Bourse de Paris au cours du dernier exercice.

LE BILAN ET LES RÉSULTATS DE LA COMPAGNIE BANCAIRE

Le bilan de la Compagnie Bancaire arrêté au 31 décembre 1968 est en progression sensible par rapport à celui établi à la clôture de l'exercice précédent, enregistrant notamment l'émission de l'emprunt obligataire de 180 Millions de F réalisé au cours de l'exercice.

L'accroissement du poste « Portefeuille-Titres », qui passe de 163 115 391,75 F à 173 047 299,53 F, reflète essentiellement la part prise par votre Société dans la création de LOCABAIL-IMMOBILIER et de la SOLVEG et Cie, ainsi que dans la libération des actions de la C.F.E.C. émises en 1967, opérations que nous avons évoquées ci-dessus. D'autre part, comme nous l'avons indiqué plus haut, les cessions de participations effectuées durant l'exercice, notamment sur des titres LOCABAIL et C.F.E.C. lors de l'introduction en Bourse de ces deux sociétés, ont atténué les effets de ces opérations sur le niveau du portefeuille-titres. Elles ont en outre permis de dégager des « plus-values à long terme » de 47 862 911,67 F.

Par ailleurs, l'ensemble des postes « portefeuille-effets » au bilan, « effets escomptés circulant sous notre endos » et « valeurs données en pension à recevoir » au hors-bilan, est passé de 3 930 545 493 F à 4 741 456 839 F, reflétant l'accroissement des concours que votre Compagnie apporte à ses filiales pour le financement de leurs opérations. Les « engagements par cautions et avals » au hors-bilan, sont passés de même de 414 469 166,50 F à 563 036 702,61 F.

Les résultats d'exploitation n'ont pas enregistré la progression escomptée, ayant au cours des quatre derniers mois de l'exercice été affectés par la hausse sévère du loyer de l'argent. Nous vous rappelons qu'ils comportent d'une part les dividendes afférents à l'exercice 1967 des participations détenues par votre Compagnie, d'autre part les recettes correspondant aux opérations de trésorerie par lesquelles elle concourt au financement de l'activité de ses filiales.

COMPAGNIE BANCAIRE

ÉVOLUTION DES RÉSULTATS NETS PAR ACTION AJUSTÉE (1)
(SUR LA BASE D'UNE ACTION ACTUELLE)

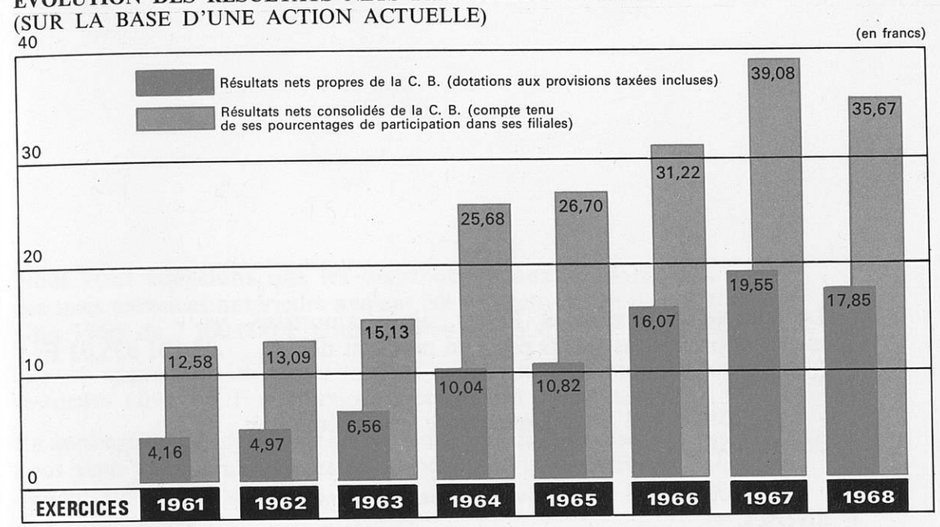

(1) Ces chiffres ne tiennent pas compte des plus-values réalisées par la Compagnie Bancaire et dont le montant global atteint :
- plus-values remployées (art. 40 C.G.I.) : 36,6 millions de F.
- plus-values à long terme nettes : 81,6 millions de F.

Calcul des résultats de la Compagnie Bancaire par action ajustée.

Exercices	Résultats nets propres (1) (en milliers de F)	Nombre d'actions	Résultats nets propres par action	Résultats nets consolidés (2) par action	Coefficient d'ajustement	Résultats nets propres par action ajustée	Résultats nets consolidés par action ajustée
1968	21 425,8	1 200 000	17,85	35,67	1	17,85	35,67
1967	23 462,0	1 200 000	19,55	39,08	1	19,55	39,08
1966	19 284,5	900 000	21,43	41,63	0,75	16,07	31,22
1965	12 988,0	900 000	14,43	35,60	0,75	10,82	26,70
1964	10 040,2	600 000	16,73	42,80	0,60	10,04	25,68
1963	6 558,1	600 000	10,93	25,22	0,60	6,56	15,13
1962	4 969,2	600 000	8,28	21,82	0,60	4,97	13,09
1961	3 697,8	400 000	9,24	27,97	0,45	4,16	12,58

(1) Résultats nets propres : dotations aux provisions taxées incluses.
(2) Résultats nets consolidés : calculés compte tenu des pourcentages de participation de la Compagnie Bancaire dans ses filiales (cf. tableau des résultats du Groupe p. 40-41).

coefficients d'ajustement :

- **1967 et 1968 :** **1**
(action actuelle)

- **1966 et 1965 :** **0,75**
(attribution gratuite 1 pour 3 de 1967)

- **1964, 1963 et 1962 :** **0,60**
(attribution gratuite 1 pour 4 de 1965, soit coefficient 0,80, ce qui donne pour les années antérieures un coefficient global de 0,75 × 0,80 = 0,60. Il n'y a pas lieu de tenir compte de l'émission en numéraire réservée aux tiers-souscripteurs dans le cadre de l'émission d'obligations échangeables 4,50 % 1965, l'ensemble de l'opération équivalant à une émission au cours de Bourse).

- **1961** **0,45**
(émission en numéraire de 1962 : 1 action émise à 200 F pour 2 anciennes. Cours moyen du droit : 230 F. Le porteur de 3 actions anciennes a donc pu souscrire sans débours 1 action nouvelle en vendant un droit de souscription, soit un coefficient de 0,75. Coefficient global : 0,60 × 0,75 = 0,45).

Le compte de Profits et Pertes, après amortissements et provisions divers pour un montant de ..... (dont :	28 101 935,03 F
- 6 712 259,32 F d'amortissement de frais d'émission des obligations 7 % 1968,	
- 3 000 000 de F de provision pour éventualités diverses,	
- et 17 034 350 F de provision pour impôt),	
fait apparaître un solde de	**18 736 035,91 F**
Compte tenu du report à nouveau au 1er janvier 1968 de	564 071,15 F
le bénéfice distribuable s'établit à ..... que nous vous proposons de répartir comme suit :	19 300 107,06 F
- au fonds de prévoyance prévu à l'article 59 des statuts	9 000 000,00 F
- aux actionnaires à titre de :	
• dividende statutaire : 5 %	6 000 000,00 F
• superdividende : 3 %	3 600 000,00 F
soit au total 9 600 000 F.	
Attribution statutaire du Conseil	400 000,00 F
Solde à porter au compte « Report à nouveau » ...	300 107,06 F

Nous vous rappelons que les distributions aux actionnaires au titre des trois exercices antérieurs avaient été respectivement de 6 300 000 F pour 1965, de 7 200 000 F pour 1966 et de 9 600 000 F pour 1967.

Si vous approuvez les dispositions ci-dessus, le dividende de l'exercice ressortira ainsi à 8 F par action, assorti d'un avoir fiscal de 4 F.

En application des dispositions de l'article 47 de la loi du 12 juillet 1965, nous vous rappelons que les dividendes des trois exercices antérieurs avaient été les suivants :

	1965	*1966*	*1967*	*1968*
Nombre d'actions..	900 000	900 000	1 200 000	1 200 000
Dividende brut par action	7 F	8 F	8 F	8 F
Dividende net	6,76 F	8 F	8 F	8 F
Crédit d'impôt ou avoir fiscal	3,38 F	4 F	4 F	4 F
Total	10,14 F	12 F	12 F	12 F

Sur les plus-values à long terme de l'exercice, nous avons jugé souhaitable d'imputer une provision pour dépréciation du portefeuille-titres de 4 586 243,79 F, correspondant à la dotation de l'exercice et au solde non imputé de celle de l'exercice précédent. Nous vous proposons d'affecter au poste « Réserve spéciale de plus-values à long terme » le solde disponible de ces plus-values après paiement de l'impôt de 10 %, soit 38 949 007,88 F.

Ce poste se trouve ainsi porté à 75 629 742,29 F.

De même, nous vous proposons de porter au poste spécial « Réserve provenant de plus-values diverses », le reliquat des plus-values exonérées afférentes à l'exercice antérieur, soit 1 817 143,79 F, qui n'avaient pu y être inscrites au cours de cet exercice pour des raisons d'ordre fiscal. Ce poste se trouve ainsi porté à 5 982 860,36 F.

Nous vous demandons d'approuver le bilan et les comptes de l'exercice ainsi que le rapport de vos Commissaires sur les opérations visées par l'article 101 de la loi du 24 juillet 1966 et nous vous prions de bien vouloir donner quitus de leur gestion aux membres du Conseil d'Administration.

Nos collègues, MM. M. Wiriath et J. Patey, ayant maintenant pris leur retraite dans leurs Etablissements respectifs, ont jugé conforme à l'intérêt commun de ceux-ci et de votre Compagnie de remettre leur mandat d'Administrateur à notre disposition. Nous avons fait appel, pour les remplacer, à MM. F. Bloch-Lainé et Ch. de Lavarène et nous vous demandons de ratifier ce choix.

Nous soulignons la part déterminante prise par MM. M. Wiriath et J. Patey dans la création, autour des Sociétés successivement fondées qui ont constitué le Groupe de la Compagnie Bancaire, d'un climat exceptionnel de coopération et d'amitié et souhaitons, en raison de leurs services éminents, nous assurer leur présence permanente à nos côtés en qualité de censeurs.

Nous vous proposons leur nomination à ces fonctions et vous demandons de fixer la rémunération de chacun d'eux à 30 000 F par exercice, montant de celle des autres Censeurs de votre Compagnie.

COMPAGNIE BANCAIRE

ÉVOLUTION DU DIVIDENDE PAR ACTION AJUSTÉE
(SUR LA BASE D'UNE ACTION ACTUELLE)

(en francs)

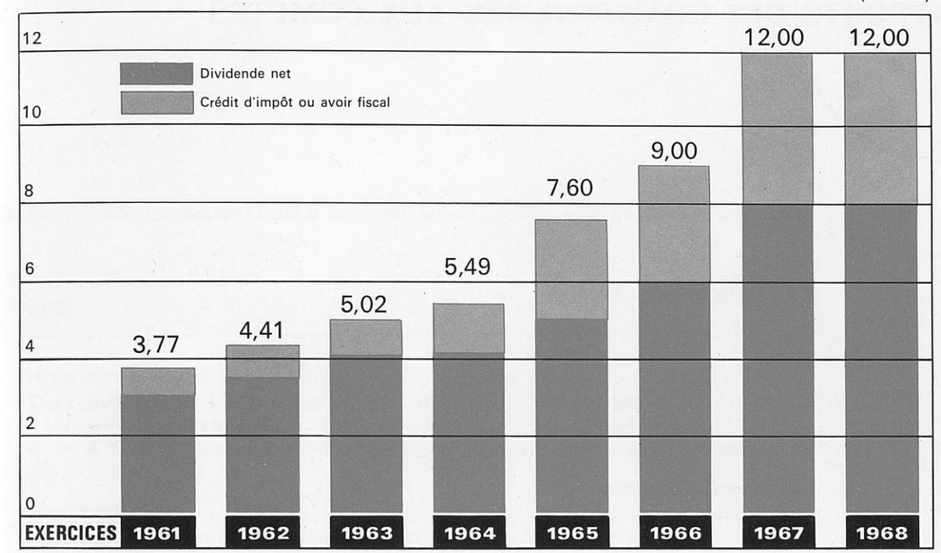

Calcul du dividende de la Compagnie Bancaire par action ajustée.

Exercices	Divid. brut	Divid. net	Crédit d'impôt ou avoir fiscal	Divid. total	Coefficient d'ajustement	Divid. net par action ajustée	Divid. total par action ajustée
1968	8	8	4	12	1	8	12
1967	8	8	4	12	1	8	12
1966	8	8	4	12	0,75	6	9
1965	7	6,76	3,38	10,14	0,75	5,07	7,60
1964	7	6,95	2,20	9,15	0,60	4,17	5,49
1963	7	6,77	1,59	8,36	0,60	4,06	5,02
1962	7	6,78	1,62	8,40	0,60	3,56 (1)	4,41 (1)
	3,50	3,39	0,81	4,20			
1961	7	6,76	1,62	8,38	0,45	3,04	3,77

(1) Dividende de l'exercice 1962 : dividende pondéré établi en admettant qu'il a été souscrit sans débours une action nouvelle pour trois anciennes.

coefficients d'ajustement :

- **1967 et 1968 :** **1**
(action actuelle)

- **1966 et 1965 :** **0,75**
(attribution gratuite 1 pour 3 de 1967)

- **1964, 1963 et 1962 :** **0,60**
(attribution gratuite 1 pour 4 de 1965, soit coefficient 0,80, ce qui donne pour les années antérieures un coefficient global de 0,75 × 0,80 = 0,60. Il n'y a pas lieu de tenir compte de l'émission en numéraire réservée aux tiers-souscripteurs dans le cadre de l'émission d'obligations échangeables 4,50 % 1965, l'ensemble de l'opération équivalant à une émission au cours de Bourse).

- **1961** **0,45**
(émission en numéraire de 1962 : 1 action émise à 200 F pour 2 anciennes. Cours moyen du droit : 230 F. Le porteur de 3 actions anciennes a donc pu souscrire sans débours 1 action nouvelle en vendant un droit de souscription, soit un coefficient de 0,75. Coefficient global : 0,60 × 0,75 = 0,45).

RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

RAPPORT GÉNÉRAL

Mesdames, Messieurs,

Nous avons l'honneur de vous rendre compte pour l'exercice 1968 de l'exécution du mandat que vous avez bien voulu nous confier.

Les vérifications auxquelles nous avons procédé ont été conduites selon les règles habituelles en matière de contrôle ; elles ont comporté, outre un examen général des écritures et comptes sociaux, des sondages sur divers points particuliers.

Les méthodes d'évaluation sont identiques à celles de l'exercice précédent ; toutefois, le prix de revient des titres en portefeuille acquis en 1968 ne comprend plus les frais de bourse.

Les documents présentés sont établis sous la même forme générale que l'an dernier ; nous vous signalons l'ouverture de deux nouveaux comptes au passif du bilan :

1 - « *Obligations 7 % novembre 1968* » :
Ce compte enregistre le montant de l'emprunt obligataire émis au cours de l'exercice ; le solde du compte « Frais à amortir », figurant à l'actif représente le montant restant à amortir des primes de remboursement de cet emprunt, les frais d'émission ayant été amortis en totalité.

2 - « *Plus-values exonérées* » :
La somme inscrite à ce compte représente la différence existant à fin 1967, entre le montant de la provision pour dépréciation sur portefeuille titres et le montant des plus-values à long terme sur cession de titres, qui avait été provisoirement imputée sur les plus-values à long terme non imposables.

Sur les autres postes de l'actif et du passif, les observations suivantes peuvent être faites:

actif

Avances et débiteurs divers 52 523 409,62

Dans ce total, les avances aux Sociétés du Groupe représentent 43 611 626,26, les « autres avances » 7 427 742,—, après provision pour créances douteuses de 652 600,—, et les « débiteurs divers » 1 484 041,36, après provision pour créances douteuses de 590 252,20.

Portefeuille titres 173 047 299,53

La valeur d'acquisition des titres en portefeuille, 215 866 516,97 se trouve diminuée :
— des provisions pour dépréciation ..... 6 266 320,—
— des amortissements en remploi de plus-values 36 552 897,44

Frais à amortir 9 552 917,22

Le montant brut des frais à amortir comprend 7 613 069,81 de frais qui étaient complètement amortis au 31 décembre 1967.
La différence, soit 16 354 999,32 correspond aux frais d'émission de l'emprunt obligataire 1968 et aux primes de remboursement de cet emprunt.
Au titre de l'exercice 1968, les frais d'émission ont été amortis en totalité pour 6 712 259,32, et les primes de remboursement amorties à concurrence de 89 822,78.

passif

Comptes courants 176 980 653,08

Il s'agit de comptes ouverts aux Sociétés du Groupe.

Créditeurs divers 15 122 916,60

Les provisions pour éventualités diverses, ayant supporté l'impôt, constituent l'essentiel de ce poste.

Comptes d'ordre et divers :

Cette rubrique comprend notamment :

— les impôts sur les bénéfices à payer ..... 7 968 207,—
dont 4 327 660,— au titre des plus-values à long terme.

— les primes, correspondant à la différence entre la valeur de remboursement et la valeur nominale des obligations, qui seront à verser au titre de l'emprunt obligataire 1968, à compter de la cinquième année ..... 8 562 740,—

— diverses charges à payer, correspondant, pour l'essentiel, à la fraction courue des frais financiers 29 350 266,64

Le compte de pertes et profits présenté dans la même forme que l'exercice précédent, fait apparaître un bénéfice d'exploitation de 18 736 035,91, après affectation des plus-values à long terme de l'exercice, s'élevant à 47 862 911,67, de la façon suivante :

— à la provision pour dépréciation du portefeuille titres ..... 2 769 100,—

— au compte de plus-values exonérées 1 817 143,79

— à la provision pour impôt sur les plus-values à long terme ..... 4 327 660,—

— à la réserve de plus-values à long terme 38 949 007,88

Les profits sur exercices antérieurs sont constitués essentiellement par le montant d'un dégrèvement obtenu au titre de l'impôt sur les Sociétés.

Comme les exercices précédents, les congés payés, courus au 31 décembre n'ont pas été provisionnés.

De même, il n'a pas été constitué de provision pour la réserve de participation, l'accord de groupe n'étant pas encore homologué.

Nous avons eu connaissance du rapport de votre Conseil d'Administration, ainsi que du texte des résolutions qui vous seront présentées. Ces documents n'appellent pas d'observations de notre part.

En conclusion, il résulte des examens auxquels nous avons procédé, dans le cadre de la mission que vous avez bien voulu nous confier, que le bilan et les comptes de résultat qui vous sont présentés reflètent avec sincérité la situation de votre Société au 31 décembre 1968.

PARIS, le 2 avril 1969

Lucien LAUNIAU Robert MAZARS

RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

sur les opérations visées à l'article 101 de la loi du 24 juillet 1966

Mesdames, Messieurs,

Nous avons l'honneur de vous informer que nous n'avons pas reçu avis, au cours de l'exercice, de conventions autorisées par votre Conseil d'Administration, et entrant dans le cadre de celles visées à l'article 101 de la loi du 24 juillet 1966.

Les opérations effectuées avec les différentes Sociétés du Groupe, dont nous avons eu par ailleurs connaissance, nous paraissent entrer dans le cadre des opérations courantes conclues à des conditions normales, visées à l'article 102 de la loi.

PARIS, le 2 avril 1969

Lucien LAUNIAU Robert MAZARS

COMPTES DE L'EXERCICE 1968

BILAN DE LA COMPAGNIE BANCAIRE AU 31 DÉCEMBRE 1968

actif

		Avant répartition	Après répartition
Caisse, Banque de France, Chèques Postaux		14 518 079,58	14 518 079,58
Banques et Correspondants		2 426 968,82	2 426 968,82
Portefeuille effets		755 810 091,00	755 810 091,00
Comptes courants		32 696 174,07	32 696 174,07
Avances et débiteurs divers		52 523 409,62	52 523 409,62
Titres		173 047 299,53	173 047 299,53
Comptes d'ordre et divers		6 711 125,54	6 711 125,54
Frais à amortir	23 968 069,13		
— Amortissements	— 14 415 151,91	9 552 917,22	9 552 917,22
Immeubles, Mobilier	322 132,07		
— Amortissements	— 278 457,80	43 674,27	43 674,27
		1 047 329 739,65	1 047 329 739,65

passif

		Avant répartition	Après répartition
Comptes courants		176 980 653,08	176 980 653,08
Banques et correspondants		5 983 781,29	5 983 781,29
Créditeurs divers		15 122 916,60	15 522 916,60
Dividendes restant à payer		69 237,00	9 669 237,00
Comptes à échéance fixe		285 000 000,00	285 000 000,00
Obligations échangeables 4,50 % 1965		79 422 000,00	79 422 000,00
Obligations 7 % 1968		180 000 000,00	180 000 000,00
Comptes d'ordre et divers		50 077 941,97	50 077 941,97
Réserves :		74 606 950,98	124 373 102,65
	Avant répartition	Après répartition	
Réserve légale	12 000 000,00	12 000 000,00	
Prime d'échange	3 760 500,00	3 760 500,00	
Fonds de prévoyance	18 000 000,00	27 000 000,00	
Rés. spé. de plus-values à long terme	36 680 734,41	75 629 742,29	
Rés. provenant de plus-values diverses	4 165 716,57	5 982 860,36	
Capital		120 000 000,00	120 000 000,00
Bénéfice de l'exercice		18 736 035,91	—
Plus-values à long terme de l'exercice		38 949 007,88	—
Plus-values exonérées		1 817 143,79	—
Report à nouveau		564 071,15	300 107,06
		1 047 329 739,65	1 047 329 739,65

hors bilan :

(auxquels s'ajoutent les

Engagements par cautions et avals	563 036 702,61
Ouvertures de crédits confirmés	1 815 000,00
Effets escomptés circulant sous notre endos	489 246 748,00
valeurs données en pension à recevoir pour :	3 496 400 000,00)

COMPTE DE PROFITS ET PERTES

débit

Intérêts, Commissions et divers réglés		251 624 422,61
Taxes sur le chiffre d'affaires		12 449,27
Frais généraux :		6 341 733,86
- Dépenses de personnel	2 160 269,07	
- Patente et contributions diverses	28 659,10	
- Autres frais généraux	4 152 805,69	
Amortissements :		6 824 732,83
- Des frais d'émission d'obligations	6 712 259,32	
- Sur primes de remboursement	89 822,78	
- Des immobilisations	22 650,73	
Provisions pour risques		1 242 852,20
Provision pour éventualités diverses		3 000 000,00
Provision pour impôt sur les sociétés afférent à l'exercice		17 034 350,00
Provision pour dépréciation du portefeuille-titres		4 586 243,79
Provision pour impôt sur les plus-values à long terme		4 327 660,00
Plus-values disponibles		40 766 151,67
Bénéfice d'exploitation		18 736 035,91
		354 496 632,14

crédit

Intérêts, Commissions et divers perçus	296 242 634,51
Revenus des titres de filiales et sociétés immobilières d'investissement	7 450 540,61
Autres produits du Portefeuille-titres	813 205,66
Plus-values à long terme	47 862 911,67
Plus-values exonérées sur exercices antérieurs	1 817 143,79
Pertes et profits sur exercices antérieurs	310 195,90
	354 496 632,14

ANNEXE I - RÉSULTATS D'ENSEMBLE DU GROUPE DE LA COMPAGNIE BANCAIRE

(cf. note page 49)

(Compagnie Bancaire, U.F.B., U.C.B., CÉTÉLEM, C.F.E.C., SINVIM, LOCABAIL et ses filiales)

	1965 (milliers de F)		1966 (milliers de F)		1967 (milliers de F)		1968 (milliers de F)	
RECETTES BRUTES PAR SOCIÉTÉ								
Intérêts, commissions et divers (1) :								
U.F.B.	107 242		119 439		127 428		152 036	
U.C.B.	207 741		288 335		371 550		464 329	
CETELEM	79 059		85 816		100 782		115 564	
C.F.E.C.	36 143		47 807		63 572		82 697	
SINVIM	15 279		21 876		26 173		29 967 (2)	
LOCABAIL et ses filiales (déduction faite des amortissements du matériel donné en location)	7 226		18 587		48 382		79 863	
COMPAGNIE BANCAIRE	94 164		123 818		200 613		296 242	
		546 854		705 678		938 500		1 220 698
Profit sur exercice antérieur, ou à caractère spécial		— 104		454		516		348
Revenus du Portefeuille-titres de la Compagnie Bancaire		5 410		5 591		7 766		8 264
TOTAL DES RECETTES		**552 160**		**711 723**		**946 782**		**1 229 310**
(Plus-values à long terme 1968)		—		—		—		**(+ 50 300)**
CHARGES A DÉDUIRE								
Charges fiscales d'exploitation	43 515		57 368		69 063		48 635	
Assurance-Vie	4 567		4 297		2 803		2 550	
Intérêts et agios débiteurs	270 954		356 899		527 221		780 784	
		319 036		418 564		599 087		831 969
PRODUIT BRUT D'EXPLOITATION		**233 124**		**293 159**		**347 695**		**397 341**
Frais généraux		101 583		123 080		143 648		182 590
BÉNÉFICE BRUT		**131 541**		**170 079**		**204 047**		**214 751**
Dotation aux amortissements (1) et provisions pour risques reconnus		11 475		19 821		17 518		25 122 (— 3 597)
Impôts sur les Sociétés		51 676		65 771		82 343		83 016 (— 4 489)
RÉSULTAT NET GLOBAL DU GROUPE		**68 390**		**84 487**		**104 186**		**106 613**
Déduire dividendes reçus des filiales consolidées (afférents à l'exercice précédent)		5 034		4 985		6 297		7 321
RÉSULTAT NET CONSOLIDÉ DU GROUPE POUR L'EXERCICE		**63 356**		**79 502**		**97 889**		**99 292 (+ 42 214)**
Déduire part des tiers (3)		31 313		42 033		50 995		56 487 (— 1 022)
RÉSULTAT NET CONSOLIDÉ INTÉRESSANT LA Cie BANCAIRE (compte tenu de ses pourcentages de participation dans ses filiales)		**32 043** (4)		**37 469** (4)		**46 894** (4)		**42 805 (+ 41 192)**
(Nombre d'actions constituant le capital social)	(900 000)		(900 000)		(1 200 000)		(1 200 000)	
Soit : — PAR ACTION		**F 35,60**		**F 41,63**		**F 39,08**		**F 35,67 (+ F 34,33)**
— PAR ACTION ACTUELLE (5)		**F 26,70**		**F 31,22**		**F 39,08**		**F 35,67 (+ F 34,33)**

(1) Sur le plan comptable, ces postes sont majorés pour 1965, ainsi que les amortissements, du montant des remplois de plus-values.

(2) Compte non tenu des « Profits comptables dégagés sur plus-values réinvesties », qui correspondent à la résurgence de profits d'exercices antérieurs.

(3) L'accroissement de la part des tiers tient aux introductions en Bourses successives du CETELEM en 1966, de LOCABAIL et de la C.F.E.C. en 1968.

(4) Résultats qui ne tiennent pas compte des plus-values de cession dégagées par la Compagnie Bancaire, notamment lors des introductions en Bourse de ses filiales :
— Jusqu'en 1965 inclusivement, plus-values remployées (art. 40 C.G.I.) : 36,6 millions de F.
— Pour 1966 et 1967 : plus-values nettes à long terme ou diverses : 40,8 millions de F.

(5) Coefficient d'ajustement :
— 0,75 pour 1966 et 1965 (attribution gratuite 1 pour 3 en 1967).

ANNEXE II

BILAN CONSOLIDÉ DU GROUPE DE LA COMPAGNIE BANCAIRE, APRÈS RÉPARTITION (en F.)

(cf. note page 49)

(Compagnie Bancaire, U.F.B., U.C.B., CÉTÉLEM, C.F.E.C., LOCABAIL et ses filiales et, à partir de 1968, LOCABAIL-IMMOBILIER)

actif	au 31.12.1965	au 31.12.1966	au 31.12.1967	au 31.12.1968
Caisse, Banques	266 318 583	337 398 465	452 643 618	493 181 727
Clients : Portefeuille effets	3 672 415 180	4 976 483 864	6 307 580 702	8 346 539 304
Acheteurs ou souscripteurs	697 858 958	782 517 670	1 010 415 067	1 303 416 603
Matériel donné en location	49 168 733	99 011 754	275 110 167	453 355 098
Débiteurs par acceptations	5 075 359	6 705 833	6 535 549	9 146 511
Débiteurs divers	87 886 468	114 709 457	188 748 852	283 311 487
Titres et participations	51 325 790	69 504 135	65 823 691	80 796 220
Comptes d'ordre	22 179 529	35 672 030	48 712 835	80 036 816
Immobilisations d'exploitation	39 241 724	60 689 736	66 769 783	91 683 316
Actionnaires	10 932 000	8 221 500	10 969 500	—
Total	**4 902 402 324**	**6 490 914 444**	**8 433 309 764**	**11 141 467 082**

passif	au 31-12-1965	au 31.12.1966	au 31.12.1967	au 31.12.1968
Banques, Correspondants	19 709 147	38 321 105	69 281 492	45 084 382
Comptes courants	140 742 202	185 837 921	277 035 035	408 280 520
Dépôts de garantie	7 082 222	5 519 579	4 052 159	2 993 592
Fonds de répartition C.F.E.C.	450 215 888	641 212 852	837 796 865	1 022 977 687
Créditeurs divers	128 877 355	148 546 754	160 756 412	309 688 971
Emprunts et Mobilisation	3 560 479 961	4 619 959 596	6 139 442 953	8 102 583 407
Acceptations à payer	5 075 359	6 705 833	6 535 549	9 146 511
Comptes d'ordre	198 652 188	238 912 050	253 788 657	270 664 630
Obligations 7 % 1968	—	—	—	180 000 000
Obligations échangeables 4,50 %	84 000 000	168 000 000	166 764 080	163 420 320
Fonds propres : Fonds propres de la Compagnie Bancaire	136 317 538	184 782 776	203 425 742	258 673 210
Plus-values de consolidation	50 843 183	54 415 001	54 942 665	60 113 340
Part des tiers dans les fonds propres des filiales	120 407 281	198 700 977	259 488 155	307 840 512
Total	**4 902 402 324**	**6 490 914 444**	**8 433 309 764**	**11 141 467 082**

HORS BILAN

Contrats de Crédit différé non attribués	2 918 741 330	4 112 132 760	5 694 028 230	7 946 726 425
Engagements à terme différé de la C.F.E.C.	2 918 741 330	4 112 132 760	5 694 028 230	7 946 726 425

ANNEXE III - PORTEFEUILLE TITRES DE LA COMPAGNIE BANCAIRE (au 31 décembre 1968)

VALEUR D'INVENTAIRE : 173 047 299,53 F

	Nombre d'actions détenues	*% du capital*	*Valeur d'inventaire*
I - FILIALES DU GROUPE			
UNION FRANÇAISE DE BANQUES « U.F.B. »	298 341	66,30	(1) **28 033 411,84**
UNION DE CRÉDIT POUR LE BATIMENT « U.C.B. »	216 837	28 91	(1) **21 407 785,86**
CETELEM	225 700	50,15	(1) **22 137 918,15**
COMPAGNIE FRANÇAISE D'ÉPARGNE ET DE CRÉDIT « C.F.E.C. »	138 472	21,30	(1) **15 994 714,87**
SOCIÉTÉ D'INVESTISSEMENTS IMMOBILIERS DE FRANCE « SINVIM »	260 393	20,83	(1) **17 977 591,90**
COMPAGNIE POUR LA LOCATION D'ÉQUIPEMENTS PROFESSIONNELS « LOCABAIL »	135 954	36,87	(1) **28 984 304,59**
LOCABAIL-IMMOBILIER	33 480	33,48	**3 348 000,00**
SOCIÉTÉ D'ÉTUDES ET DE GESTION DES CENTRES D'ÉQUIPEMENTS « SEGECE »	2 200	44,00	**220 981,00**
SOLVEG ET Cie	49 975	24,99	**4 997 500,00**
COMPAGNIE POUR LA LOCATION D'ÉQUIPEMENTS FAMILIAUX « CLEF »	4 600	92,00	**460 000,00**
II - TIERS SOUSCRIPTEURS (émission d'obligations échangeables)			
UNION DE CRÉDIT POUR LE BATIMENT	21 059	2,80	**3 158 850,00**
III - AUTRES FILIALES			
OMNIUM DE PARTICIPATIONS FINANCIÈRES ET DE VALEURS MOBILIÈRES	28 489	18,00	**4 127 383,80**
SOCIÉTÉ FINANCIÈRE POUR LES INDUSTRIES DU TOURISME « S.F.I.T. »	24 000	11,65	**1 200 000,00**
SOCIÉTÉ POUR L'ÉTUDE ET L'AMÉNAGEMENT DU CENTRE D'AFFAIRES RÉGIONAL DE RUNGIS « SECAR »	5 000	25,00	**500 000,00**
COMPAGNIE POUR LE FINANCEMENT D'INVESTISSEMENTS IMMOBILIERS « COFIDIM »	7 500 libérées du quart	15,00	**187 500,00**
IV - SOCIÉTÉS IMMOBILIÈRES D'INVESTISSEMENTS			
UNION IMMOBILIÈRE DE FRANCE « U.I.F. »	45 766	1,38	(1) **2 495 239,60**
GROUPEMENT POUR LE FINANCEMENT DE LA CONSTRUCTION « G.F.C. »	24 117	1,20	(1) **1 092 565,53**
SOCIÉTÉ D'INVESTISSEMENTS IMMOBILIERS DU NORD « SIMNOR »	7 810	0,55	(1) **525 640,70**

(1) Compte tenu d'un amortissement par remploi de plus-values.

	Nombre d'actions détenues	*% du Capital*	*Valeur d'inventaire*
UNION GÉNÉRALE D'INVESTISSEMENTS IMMOBILIERS « UGIMO »	20 000	1,00	(1) **389 089,20**
UNION POUR L'HABITATION	3 333	0,33	**333 329,22**
IMMINDO	10 000	1,66	(1) **207 686,56**
V - AUTRES VALEURS FRANÇAISES			
BANQUE DE PARIS ET DES PAYS-BAS	32 746	0,69	**5 985 859,51**
COMPAGNIE GÉNÉRALE DE DÉVELOPPEMENT IMMOBILIER « COGEDIM »	20 000	5,00	**2 000 000,00**
COMPAGNIE POUR LE FINANCEMENT DE L'INDUSTRIE DU COMMERCE ET DE L'AGRICULTURE « COFICA »	21 538	1,36	**1 201 881,27**
GARE ROUTIÈRE DU NORD « GARONOR »	20 005	3,29	**800 500,00**
SOCIÉTÉ FINANCIÈRE DE GESTION ET D'INVESTISSEMENTS IMMOBILIERS ET HOTELIERS « SOFITEL »	25 086	5,22	**560 300,00**
COMPAGNIE GÉNÉRALE DE TOURISME ET D'HOTELLERIE	2 500	2,08	**250 000,00**
SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE POUR LE FINANCEMENT D'IMMEUBLE COMMERCIAUX ET INDUSTRIELS «SOFICOMI»	2 000	2,00	**200 000,00**
SETILEX	5 000 libérées du quart	5,00	**125 000,00**
SOCIÉTÉ AUXILIAIRE DE SAUVEGARDE ET DE RESTAURATION DU PATRIMOINE IMMOBILIER D'INTÉRÊT NATIONAL « SARPI »	1 000	6,66	**100 000,00**
VI - VALEURS ÉTRANGÈRES			
UNIÓN ESPAÑOLA DE FINANCIACIÓN	35 294	11,76	**1 249 583,42**
EUROPEAN ENTERPRISE DEVELOPMENT	1 250 libérées de moitié	3,12	**616 594,31**
VII - SOCIÉTÉS CIVILES IMMOBILIÈRES			
DIVERSES S.C.I.			**1 965 503,00**
VIII - DIVERS			
Titres ou parts dont la valeur d'inventaire est inférieure à 100 000 F par catégorie de titres ou de participations			**212 585,20**
		TOTAL	**173 047 299,53** (2)

(2) Après provision pour dépréciation de : 6 266 320,00 F

ANNEXE IV **RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LES FILIALES ET PARTICIPATIONS**

(art. 247 et 295 du décret sur les sociétés commerciales)

SOCIÉTÉS	CAPITAL	RÉSERVES	% du Capital détenu	VALEUR D'INVENTAIRE des titres détenus	PRETS ET AVANCES consentis par la Société et non remboursés	MONTANT DES CAUTIONS ET AVALS fournis par la Société	CHIFFRE D'AFFAIRES du dernier exercice	BÉNÉFICE NET OU PERTE du dernier exercice	DIVIDENDES ENCAISSÉS AU COURS DU DERNIER EXERCICE
I. RENSEIGNEMENTS détaillés, concernant les participations dont la valeur d'inventaire excède 1 % du capital de la Société astreinte à publication									
A. FILIALES (50 % au moins du capital détenu par la Société)									
UNION FRANÇAISE DE BANQUES - 25, Avenue Kléber - Paris	45 000 000	19 528 990,85	66,30	28 033 411,84	—	200 000,00	111 093 846,23	9 426 157,33	1 584 176,00
CETELEM - 25, Avenue Kléber - Paris	45 000 000	27 696 559,25	50,15	22 137 918,15	7 000 000,00	226 000,00	136 093 693,64	10 063 306,99	1 760 224,00
B. PARTICIPATIONS (10 % à 50 % du capital détenu par la Société)									
— LOCABAIL - 25, Avenue Kléber - Paris	36 868 900	13 642 532,80	36,87	28 984 304,59	—	—	148 736 831,13	3 944 682,63	1 302 105,00
— LOCABAIL-IMMOBILIER - 25, Avenue Kléber - Paris	10 000 000	—	33,48	3 348 000,00	—	—	—	— 60 360,92	—
— UNION DE CRÉDIT POUR LE BATIMENT 25, Avenue Kléber - Paris	75 000 000	53 001 230,00	31,71	24 566 635,86	—	484 974 629,61	462 482 474,00	22 339 937,09	1 903 176,00
— SOLVEG ET Cie - 25, Avenue Kléber - Paris	20 000 000	—	24,99	4 997 500,00	21 722 048,26	—	26 140,00	— 301 696,79	—
— COMPAGNIE FRANÇAISE D'ÉPARGNE et de CRÉDIT - 25, Avenue Kléber - Paris	65 000 000	35 000 000,00	21,30	15 994 714,87	—	65 904 000,00	81 895 891,79	14 136 111,10	771 559,00
— SINVIM - 25, Avenue Kléber - Paris	125 000 000	1 463 700,95	20,83	17 977 591,90	10 934 402,16	—	141 962 581,81	16 244 678,00	—
— OMNIUM DE PARTICIPATIONS FINANCIERES ET DE VALEURS MOBILIERES - 41, Avenue de l'Opéra - Paris	15 828 900		18,00	4 127 383,80	1 383 635,00	—	—	—	—
— Sté FINANCIERE POUR LES INDUSTRIES DU TOURISME - 48, rue des Petits-Champs - Paris	20 600 000	205 280,33	11,65	1 200 000,00	—	—	—	—	—
II. RENSEIGNEMENTS GLOBAUX concernant les autres filiales ou participations									
A. FILIALES (non reprises au § 1)									
a) filiales françaises				460 000,00	—	—			—
b) filiales étrangères				—	—	—			—
B. PARTICIPATIONS (non reprises au § 2)									
a) dans les sociétés françaises				988 581,00	—	—			—
b) dans les sociétés étrangères				1 250 568,62	—	—			—
III. RENSEIGNEMENTS concernant les participations non reprises au § 1 et 2				18 980 688,90	952 600,00	—			815 544,80
TOTAL DU PORTEFEUILLE TITRES AU 31 DÉCEMBRE 1968				173 047 299,53					

ANNEXE V - RÉSULTATS FINANCIERS DE LA COMPAGNIE BANCAIRE AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

(Art. 133, 135 et 148 du décret sur les Sociétés Commerciales)

NATURE DES INDICATIONS	1964	1965	1966	1967	1968
I - *Situation financière en fin d'exercice :*					
a) Capital social	60 000 000	90 000 000	90 000 000	120 000 000	120 000 000
b) Nombre d'actions émises	600 000	900 000	900 000	1 200 000	1 200 000
c) Nombre d'obligations convertibles en actions	—	—	—	—	—
d) Nombre d'obligations échangeables en actions	—	150 000	150 000	147 793	141 825
II - *Résultat global des opérations effectives*					
a) Chiffre d'affaires hors taxes	33 168 651,98	99 251 900,02	129 555 193,17	208 008 275,99	304 493 931,51
b) Bénéfice avant impôt, amortissements et provisions	16 665 918,96	27 726 630,87	34 785 985,61	40 593 146,19	46 527 775,04
c) Impôts sur les bénéfices	6 210 320,07	8 702 444,00	14 388 900,00	16 710 411,00	17 034 350,00
d) Bénéfices après impôts, amortissements et provisions	8 790 230,77	11 988 026,02	16 284 503,26	20 462 030,02	18 736 035,91
e) Montant des bénéfices distribués	4 200 000,00	6 300 000,00	7 200 000,00	9 600 000,00	9 600 000,00
III - *Résultat des opérations réduit à une seule action ajustée* (1)					
a) Bénéfice après impôt, mais avant amortissements et provisions	10,46 F	15,86 F	17,00 F	19,90 F	24,58 F
b) Bénéfice après impôt, amortissements et provisions	8,79 F	10,00 F	13,57 F	17,05 F	15,61 F
c) Dividende versé à chaque action (crédit d'impôt non compris)	4,20 F	5,25 F	6,00 F	8,00 F	8,00 F
IV - *Personnel :*					
a) Nombre de salariés au 31 décembre (2)	27	16	18	21	20
b) Montant de la masse salariale	1 164 001,81	1 006 149,16	1 108 720,44	1 316 129,47	1 728 009,16
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (Sécurité Sociale, œuvres sociales, etc.)	178 002,92	149 811,01	218 603,92	365 565,28	432 259,91

(1) *Opérations financières réalisées par la Société et coefficients d'ajustement ayant permis de ramener les résultats à une action actuelle :*

— *en 1967 :* — augmentation du capital de 90 000 000 à 120 000 000 de F par incorporation de réserves et attribution gratuite de 1 action nouvelle, jouissance 1/1/1967, pour 3 actions détenues.

— *en 1965 :* — augmentation du capital de 60 000 000 à 75 000 000 de F par incorporation de réserves et attribution gratuite de 1 action nouvelle, jouissance 1/1/1965, pour 4 actions détenues.

— augmentation du capital de 75 000 000 à 90 000 000 de F par émission en numéraire de 150 000 actions de 100 F, jouissance 1/1/1965, réservées aux Tiers-Souscripteurs de l'émission d'Obligations échangeables 4,5 % 1965.

Coefficients d'ajustement :

— 1968 et 1967 (action actuelle) : coefficient 1
— 1966 et 1965 ..... coefficient 0,75
— 1964 ..... coefficient 0,60

(l'attribution gratuite 1965 correspond à un coefficient de 0,80, ce qui donne pour les années antérieures un coefficient global de 0,75 × 0,80 = 0,60. Il n'y a pas lieu de tenir compte de l'émission en numéraire réservée aux Tiers-Souscripteurs de l'émission d'Obligations échangeables 4,50 % 1965, l'ensemble de l'opération équivalant à une émission au cours de Bourse).

(2) *Nombre de Salariés :* à ces chiffres, qui ne représentent que le personnel propre de la Compagnie Bancaire, il y a lieu d'ajouter le personnel d'autres Sociétés du Groupe travaillant partiellement pour la Compagnie Bancaire et dont la rémunération est supportée au prorata par celle-ci.

NOTE I : LE BILAN CONSOLIDÉ DU GROUPE DE LA COMPAGNIE BANCAIRE

Afin de donner une vue plus précise du bilan d'ensemble du Groupe, il a été décidé d'apporter cette année certaines modifications aux techniques de consolidation utilisées jusqu'à présent. On trouvera ci-après un résumé des principes adoptés. Bien entendu, les bilans des exercices 1965-1966 et 1967 ont été repris selon ces nouvelles techniques, afin de permettre des comparaisons valables.

Les éléments de ces bilans consolidés, établis à titre documentaire, sont empruntés aux bilans de : la COMPAGNIE BANCAIRE, l'UNION FRANÇAISE DE BANQUES, le CETELEM, l'UNION DE CRÉDIT POUR LE BATIMENT, la COMPAGNIE FRANÇAISE D'ÉPARGNE ET DE CRÉDIT, la COMPAGNIE POUR LA LOCATION D'ÉQUIPEMENTS PROFESSIONNELS « LOCABAIL » et ses filiales et, à partir de cette année, LOCABAIL-IMMOBLIER.

La Société d'INVESTISSEMENTS IMMOBILIERS DE FRANCE « SINVIM » a paru d'un type d'activité trop différent de celui des autres Sociétés du Groupe pour que les éléments de son bilan puissent être valablement consolidés avec ceux de l'ensemble du Groupe.

Toutes les Sociétés ont fait l'objet d'une consolidation totale justifiée par leur unité de gestion et de trésorerie.

Les « Effets escomptés circulant sous endos » et les « Valeurs données en pension », qui figurent normalement en hors-bilan afin d'éviter des doubles emplois sur le plan national dans les bilans des banques, ont été réintégrés dans le portefeuille-effets car émanant des Sociétés du Groupe. Un poste « Emprunts et Mobilisation » a été créé symétriquement au passif.

Tous les comptes réciproques entre Sociétés du Groupe ont été compensés.

Les fonds propres — capital, réserves, provisions taxées (constituées après paiement de l'impôt sur les Sociétés) et report à nouveau — ont été consolidés à hauteur de la valeur d'inventaire de la participation en portefeuille-titres; un poste « Plus-values de consolidation » reprend les plus-values que cette consolidation a fait apparaître par rapport à cette valeur d'inventaire.

Le poste « Participation des Tiers dans les fonds propres des filiales » représente les intérêts détenus par des actionnaires autres que la COMPAGNIE BANCAIRE et les Sociétés de son Groupe.

Enfin les « Contrats de crédit différé non attribués », qui correspondent à des engagements à terme différé de la C.F.E.C., ont été placés en hors-bilan.

NOTE II : LES RÉSULTATS D'ENSEMBLE DU GROUPE DE LA COMPAGNIE BANCAIRE

Les éléments de ce compte, établi à titre documentaire, sont empruntés aux Comptes d'Exploitation de et Profits et Pertes de : la COMPAGNIE BANCAIRE, l'UNION FRANÇAISE DE BANQUES, le CETELEM, l'UNION DE CRÉDIT POUR LE BATIMENT, la COMPAGNIE FRANÇAISE D'ÉPARGNE ET DE CRÉDIT, la SOCIÉTÉ D'INVESTISSEMENTS IMMOBILIERS DE FRANCE « SINVIM » et la COMPAGNIE POUR LA LOCATION D'ÉQUIPEMENTS PROFESSIONNELS LOCABAIL et ses filiales.

Pour cette dernière société, les amortissements sur le matériel donné en « crédit-bail » ont été préalablement retranchés afin de la placer dans une situation comparable à celle des autres sociétés du Groupe.

En ce qui concerne la SINVIM les « Profits comptables dégagés sur plus-values réinvesties » n'ont pas été retenus car correspondant à la résurgence de profits d'exercices antérieurs.

Les recettes brutes des diverses sociétés sont simplement cumulées, laissant subsister en double emploi les intérêts et agios versés à la COMPAGNIE BANCAIRE par ses filiales pour la fraction de leur encours dont elle assure le financement (environ 293 millions en 1968). Ce double emploi s'élimine automatiquement au niveau des « intérêts et agios débiteurs » qui sont également simplement cumulés.

D'autres doubles emplois, très restreints, s'éliminent de même au niveau des frais généraux, et le « bénéfice brut » dégagé constitue un bénéfice consolidé du Groupe.

L'élimination des dividendes perçus de ses filiales par la COMPAGNIE BANCAIRE, dividendes correspondant à des profits de l'exercice précédent, permet de dégager les résultats consolidés afférents à l'exercice.

La part des tiers dans ces résultats est obtenue en appliquant aux résultats de chacune des filiales le pourcentage de participation qu'y détiennent directement ou indirectement ces tiers. Les tantièmes versés par les filiales figurent également dans cette part des tiers.

Le résultat net consolidé intéressant la COMPAGNIE BANCAIRE comprend donc ses résultats propres et la part lui revenant des résultats de chacune de ses filiales.

Les plus-values à long terme ne sont portées que pour le dernier exercice et font l'objet d'un compte juxtaposé.

RÉSOLUTIONS

Première résolution

L'Assemblée Générale, après avoir entendu les rapports du Conseil d'Administration et des Commissaires aux Comptes sur l'exercice clos le 31 décembre 1968, approuve sans réserve ces rapports ainsi que le bilan et les comptes, tels qu'ils ont été arrêtés et présentés.

L'Assemblée Générale donne quitus de sa gestion au Conseil d'Administration pour l'exercice 1968.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale approuve les propositions du Conseil d'Administration concernant l'affectation des résultats de l'exercice 1968 et fixe en conséquence à 8 F par action le dividende de cet exercice, assorti d'un avoir fiscal de 4 F. Conformément aux dispositions de l'article 47 de la loi du 12 juillet 1965, l'Assemblée rappelle que les dividendes nets distribués au titre des trois exercices précédents, ainsi que les crédits d'impôt ou avoirs fiscaux, avaient été les suivants :

— au titre de l'exercice 1965, 6,76 F et 3,38 F,

— au titre de l'exercice 1966, 8,00 F et 4,00 F,

— au titre de l'exercice 1967, 8,00 F et 4,00 F.

L'Assemblée donne tous pouvoirs au Conseil d'Administration pour arrêter les conditions et la date de mise en paiement du dividende fixé ci-dessus.

Troisième résolution

L'Assemblée Générale, après avoir entendu le rapport spécial des Commissaires sur les opérations visées à l'article 101 de la loi du 24 juillet 1966, approuve les conclusions dudit rapport.

Quatrième résolution

L'Assemblée Générale ratifie la nomination aux fonctions d'Administrateur, faite par le Conseil d'Administration au cours de l'exercice 1969, de M. François Bloch-Lainé en remplacement de M. Marcel Wiriath, démissionnaire, et de M. Christian de Lavarène, en remplacement de M. Jean Patey, démissionnaire, pour les durées restant à courir sur les mandats respectifs de ceux-ci.

Cinquième résolution

L'Assemblée Générale nomme aux fonctions de Censeur MM. Marcel Wiriath et Jean Patey pour une durée de six années, conformément à l'article 33 des statuts.

L'Assemblée Générale fixe à la somme de 30 000 F par exercice la rémunération de chacun d'eux.

Sixième résolution

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration, autorise celui-ci à procéder, en une ou plusieurs fois, jusqu'à concurrence d'un montant nominal de trois cents millions de F, aux époques et dans les proportions qu'il jugera convenables, à l'émission sur le marché français ou sur les marchés internationaux d'obligations négociables à revenu fixe, variable ou mixte, à son choix, dont il fixera les caractéristiques, les conditions et les modalités d'émission et d'amortissement, et notamment le nominal, le taux d'émission, l'intérêt, l'époque de paiement de celui-ci et celle de remboursement avec ou sans prime.

L'Assemblée Générale donne au Conseil tous pouvoirs à l'effet de conclure tous accords avec tous Etablissements en vue d'assurer la souscription et le placement des obligations et, d'une manière générale, prendre toutes mesures et effectuer toutes formalités utiles à l'émission et au service desdites obligations.

Septième résolution

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'originaux, de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour effectuer tous dépôts et formalités, conformément à la loi.

LA VIE DES SOCIÉTÉS DU GROUPE

UNION FRANÇAISE DES BANQUES

L'activité de l'U.F.B. en 1968 a reflété l'évolution de la conjoncture générale. A la reprise des investissements constatée pendant le premier trimestre de l'année, ont succédé, d'abord le coup d'arrêt des mois de mai et juin, puis une vive progression, due notamment au niveau élevé d'activité atteint à la fin de l'année.

L'U.F.B. a ainsi enregistré, au cours de l'exercice écoulé, une progression sensible.

Le montant des crédits consentis s'est élevé à 1 069 millions de F, soit une augmentation de 20 % sur l'année 1967 ; l'encours des opérations de même nature a atteint 1 507 millions de F au 31 décembre 1968, soit une augmentation de 17 % sur le chiffre de l'année précédente.

Compte tenu d'opérations de financement réalisées au bénéfice des Sociétés du Groupe de la COMPAGNIE BANCAIRE *ou en liaison avec les établissements participants, le montant global des engagements s'est élevé à la fin du mois de décembre 1968 à 2 065 millions de F, soit un accroissement de 19 % par rapport à 1967.*

*Les prêts accordés ont ainsi quadruplé depuis 10 ans et doublé depuis 1962. En développant les facilités qu'elle apporte au financement des investissements, l'*UNION FRANÇAISE DE BANQUES *a joué un rôle utile, notamment en ce qui concerne les petites et moyennes entreprises et les autres activités — exploitations agricoles, professions libérales — auxquelles elle apporte traditionnellement son concours.*

*L'*UNION FRANÇAISE DE BANQUES *a intensifié son effort sur le plan de la promotion commerciale en participant à un nombre accru de salons et expositions. Deux nouveaux bureaux sont venus s'ajouter au cours de l'année aux 22 points d'implantation régionaux déjà existants.*

La mise en service en janvier 1968 d'un ordinateur de la troisième génération a déjà permis un allègement des tâches croissantes de gestion entraînées par la forte activité qui s'est manifestée au cours du second semestre 1968. Les avantages attendus de cette utilisation ne feront cependant pleinement sentir leurs effets qu'à partir de 1969.

U.F.B.

ÉVOLUTION DE L'ENCOURS DES CRÉDITS ET DU VOLUME DES PRÊTS ACCORDÉS CHAQUE ANNÉE

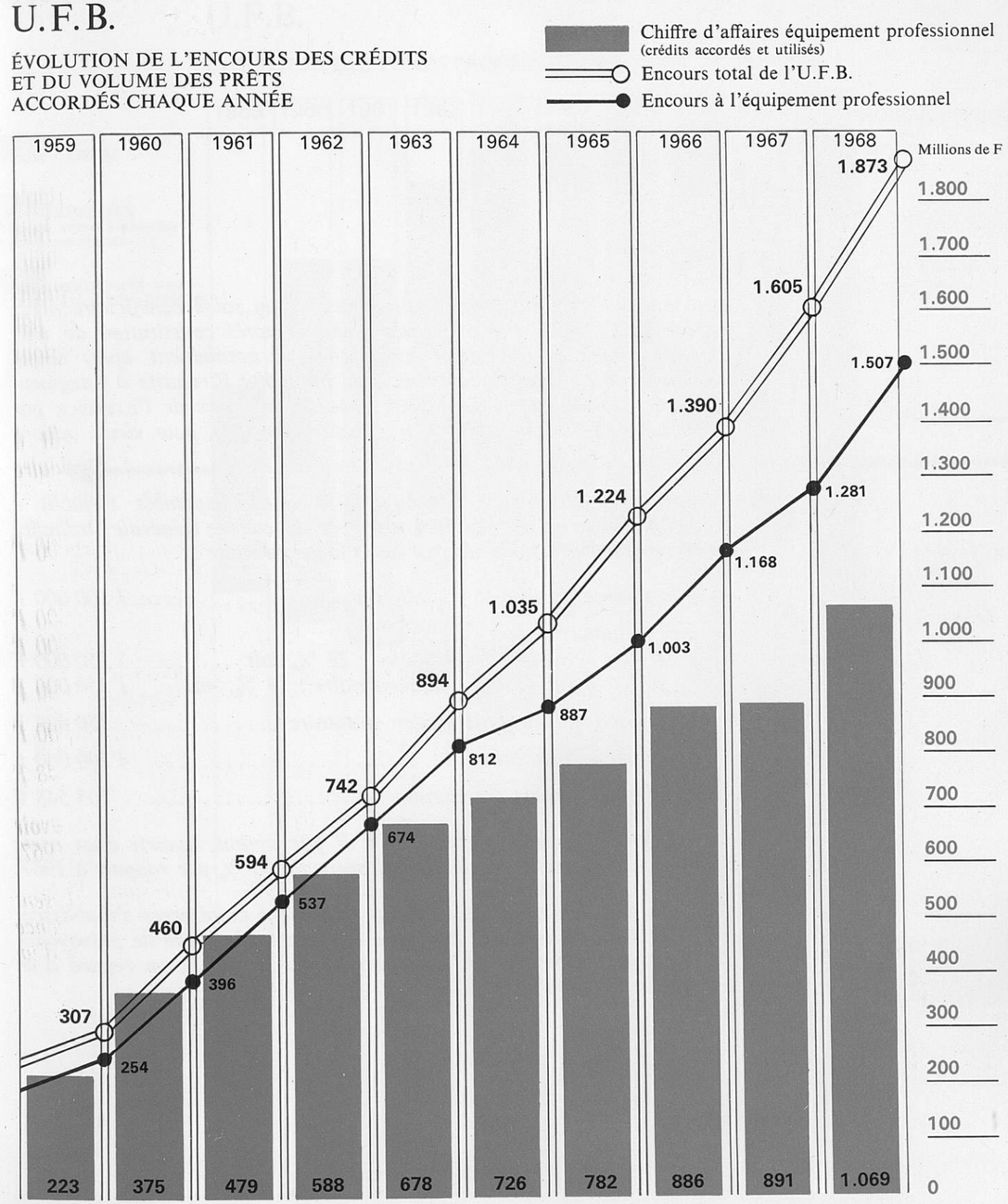

Le compte de Pertes et Profits fait apparaître un solde bénéficiaire après impôts de 9 426 157 F. Ce résultat s'entend après constitution de tous amortissements et provisions jugés utiles et notamment après amortissement de la totalité des frais, soit 1 596 609 F relatifs à l'augmentation de capital à laquelle il a été procédé au cours de l'exercice par distribution à titre gratuit de une action nouvelle pour deux actions anciennes.

Compte tenu du report à nouveau, le solde disponible s'établit à 9 553 548 F que les actionnaires, réunis en Assemblée Générale Ordinaire le 23 avril, ont décidé de répartir de la façon suivante :

— *à la réserve légale : 16 % soit*	*1 500 000 F*
— *aux actionnaires,*	
à titre de dividende statutaire : 23 %, soit	*2 250 000 F*
à titre de dividende complémentaire : 14 %, soit ..	*1 350 000 F*
— *au Conseil, à titre d'attribution statutaire*	*150 000 F*
— *à la réserve facultative*	*4 200 000 F*
— *au compte « report à nouveau »*	*103 548 F*

Le dividende distribué s'établit à 8 F par action, assorti d'un avoir fiscal de 4 F, portant sur un capital accru de 50 % par rapport à 1967.

*Les dotations de l'exercice 1968 aux provisions et réserves s'établissent à 7 125 830 F au total, ce qui porte l'ensemble du fonds de prévoyance de l'*UNION FRANÇAISE DE BANQUES *à 36 828 990 F, en regard d'un capital de 45 000 000 de F.*

U.F.B.

ÉVOLUTION DES FONDS PROPRES (EN MILLIONS DE FRANCS)

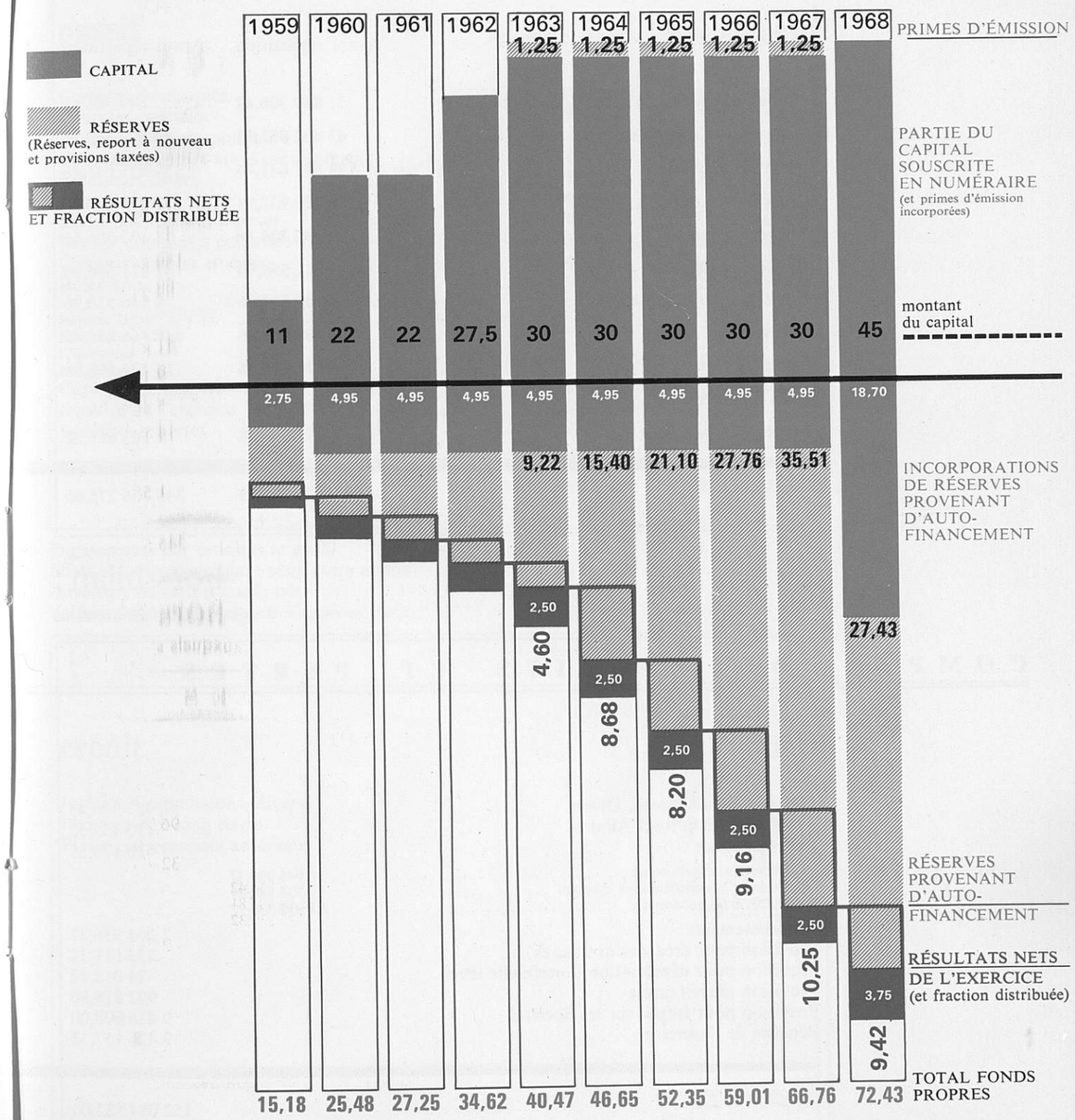

BILAN DE L'UNION FRANÇAISE DE BANQUES AU 31 DÉCEMBRE 1968

actif

	Avant répartition	Après répartition
Caisse, Banque de France, Chèques postaux	849 306,41	849 306,41
Banques et Correspondants	43 402 852,11	43 402 852,11
Portefeuille effets	159 831 641,46	159 831 641,46
Comptes courants	69 279 937,91	69 279 937,91
Avances garanties	32 306,16	32 306,16
Avances et débiteurs divers	41 811 596,96	41 811 596,96
Débiteurs par acceptations	9 146 510,96	9 146 510,96
Titres	5 466 855,45	5 466 855,45
Comptes d'ordre et divers	14 171 598,96	14 171 598,96
Frais à amortir	—	—
Immeubles, Mobilier	1 563 669,28	1 563 669,28
	345 556 275,66	345 556 275,66

passif

			Avant répartition	Après répartition
Comptes de chèques			18 671 752,63	18 671 752,63
Comptes courants			36 629 952,81	36 629 952,81
Banques et Correspondants			5 542 736,96	5 542 736,96
Comptes exigibles après encaissement			49 776,78	49 776,78
Créditeurs divers			33 051 951,26	33 201 951,26
Acceptations à payer			9 146 510,96	9 146 510,96
Dividendes restant à payer			11 461,12	3 611 461,12
Bons et comptes à échéance fixe			69 695 000,00	69 695 000,00
Comptes d'ordre et divers			98 674 593,59	98 674 593,59
Réserves :			19 528 990,85	25 228 990,85
	Avant répartition	Après répartition		
Réserve légale	3 000 000,00	4 500 000,00		
Réserve statutaire	16 300 000,00	20 500 000,00		
Plus-values à long terme	228 990,85	228 990,85		
Capital			45 000 000,00	45 000 000,00
Bénéfice de l'exercice			9 426 157,33	—
Bénéfices reportés			127 391,37	103 548,70
			345 556 275,66	345 556 275,66

hors bilan :

(auxquels s'ajoutent les

Engagements par cautions et avals	45 549 138
Effets escomptés circulant sous notre endos	554 026 419
Ouverture de crédits confirmés	163 344 088
Valeurs données en pension à recevoir pour :	901 125 000)

COMPTE DE PROFITS ET PERTES

débit

Intérêts, Commissions, Divers		96 987 336,43
Taxes sur le Chiffre d'Affaires		110 132,32
Frais généraux :		32 420 170,55
- Dépenses de personnel	20 046 034,42	
- Patentes et contributions diverses	738 585,81	
- Autres frais généraux	11 635 550,32	
Amortissements		2 264 936,37
Provision pour créances douteuses		433 611,78
Provision pour dépréciation portefeuille titres		24 018,42
Provision moyen terme		992 218,80
Provision pour Impôt sur les Sociétés		9 426 000,00
Bénéfice de l'exercice		9 426 157,33
		152 084 582,00

crédit

Intérêts, Commissions, divers	152 036 545,16
Plus-values à long terme	24 018,42
Profits sur exercices antérieurs	24 018,42
	152 084 582,00

COMPAGNIE POUR LA LOCATION D'ÉQUIPEMENTS PROFESSIONNELS « LOCABAIL »

COMPAGNIE POUR LA LOCATION D'ÉQUIPEMENTS ROUTIERS ET COMMERCIAUX

SOCIÉTÉ FRANÇAISE DE PRÊT-BAIL & Cie "LOCABAIL-AUTOMOBILE"

L'activité des sociétés de crédit-bail du groupe de la COMPAGNIE BANCAIRE *a été marquée par une forte progression notamment au cours du deuxième semestre de l'année.*

Deux chiffres illustrent la vitalité de ces sociétés et l'importance de la contribution qu'elles apportent à l'effort de modernisation et d'équipement des entreprises :

— celui des achats de matériels T.T.C. placés en location : 390 millions de F, en progression de 165 millions de F (+ 73 %) sur l'année précédente,

— celui des loyers T.T.C. encaissés : 217 millions de F en augmentation de 79 millions (+ 57 %) sur 1967.

Par son volume d'affaires, le groupe LOCABAIL *représente à lui seul environ le tiers des opérations de crédit-bail de biens d'équipement professionnel traitées en 1968. L'expérience de ses services et le renforcement de son organisation commerciale — l'un et l'autre étroitement liés à ceux de l'*UNION FRANÇAISE DE BANQUES *— ont largement contribué à cette progression d'activité.*

D'autre part, l'introduction, dans des conditions très satisfaisantes, des actions de la COMPAGNIE POUR LA LOCATION D'EQUIPEMENTS PROFESSIONNELS "LOCABAIL" *sur le marché officiel à la Bourse de Paris, est venue, dans le courant de l'été, à la fois consacrer la réputation dont bénéficie* LOCABAIL *et donner à l'épargne publique la possibilité de s'associer à ses activités.*

LOCABAIL

(ET C.E.E. AVANT FUSION)

C.L.E.R.C. - LOCABAIL-AUTOMOBILE

ÉVOLUTION DES ACHATS DE MATÉRIEL

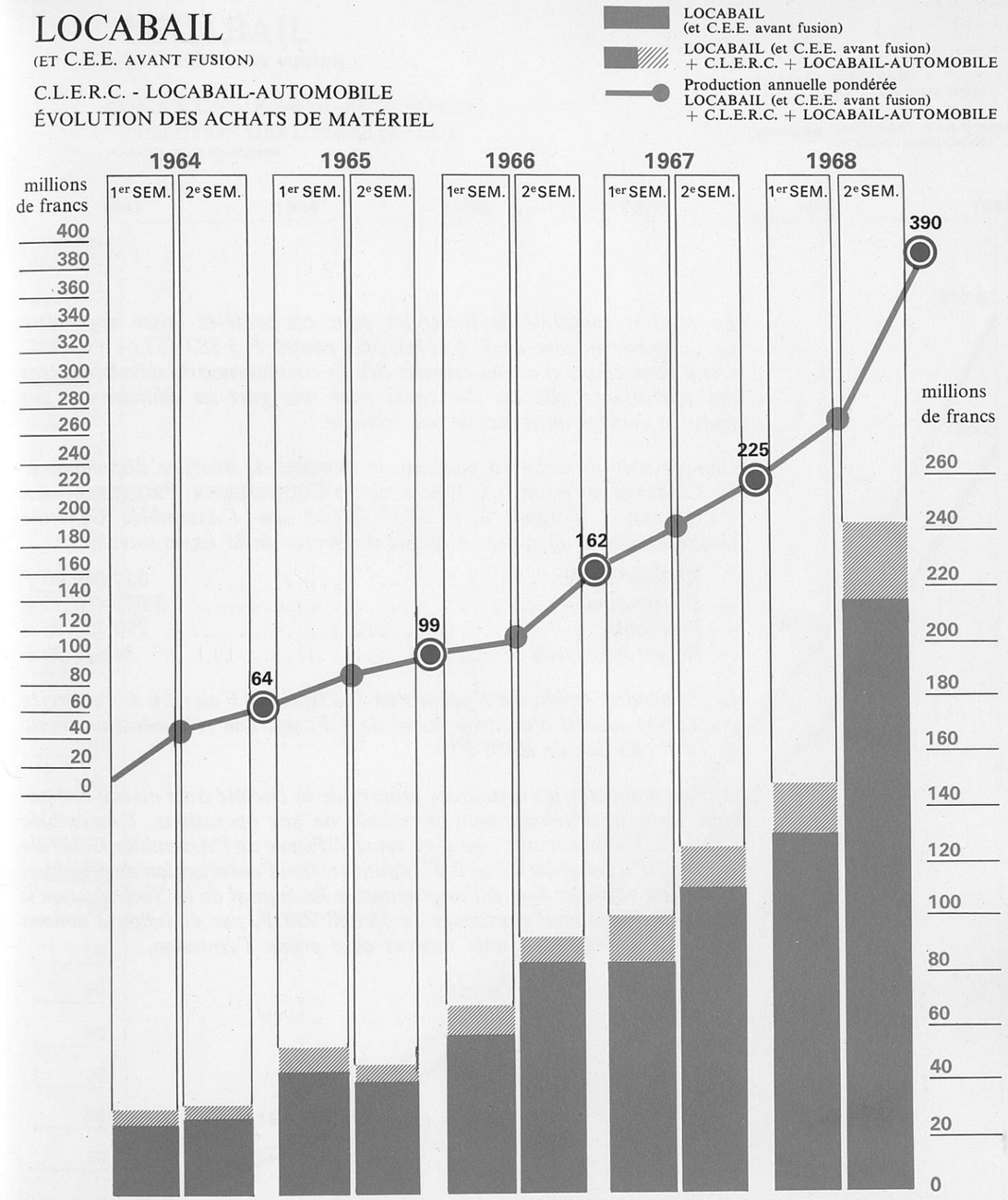

Le résultat consolidé de l'exercice pour ces sociétés laisse apparaître un solde bénéficiaire de F 4 311 532,63 contre F 3 382 453,68 en 1967. Cette augmentation est en premier lieu la conséquence du développement des opérations ; elle est due aussi pour une part au dénouement des contrats conclus au début de leur activité.

Compte tenu du report à nouveau, le montant du bénéfice disponible de la COMPAGNIE POUR LA LOCATION D'EQUIPEMENTS PROFESSIONNELS " LOCABAIL " *s'établit à F 3 947 703,63 que l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires a décidé d'affecter de la façon suivante :*

— *Réserve légale*	*650 000,00 F*
— *Distributions*	*3 072 408,33 F*
— *Précompte*	*190 756,00 F*
— *Report à nouveau*	*34 539,30 F*

Le dividende s'établit à 8 F par action (au lieu de 7 F au titre de l'exercice précédent) assorti d'un avoir fiscal de 4 F, soit une rémunération totale de 12 F (au lieu de 10,50 F).

Afin de maintenir les ressources propres de la Société à un niveau compatible avec le développement prévisible de ses opérations, l'Assemblée Générale Extraordinaire, qui s'est tenue à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire, a donné au Conseil d'Administration l'autorisation de procéder, en une ou plusieurs fois, à l'augmentation du capital de la Société jusqu'à un montant nominal maximum de 56 868 900 F, par émission d'actions nouvelles à souscrire contre espèces avec prime d'émission.

LOCABAIL

(ET C.E.E. AVANT FUSION)

C.L.E.R.C. - LOCABAIL-AUTOMOBILE
ÉVOLUTION DES LOYERS PERÇUS
(toutes taxes comprises)

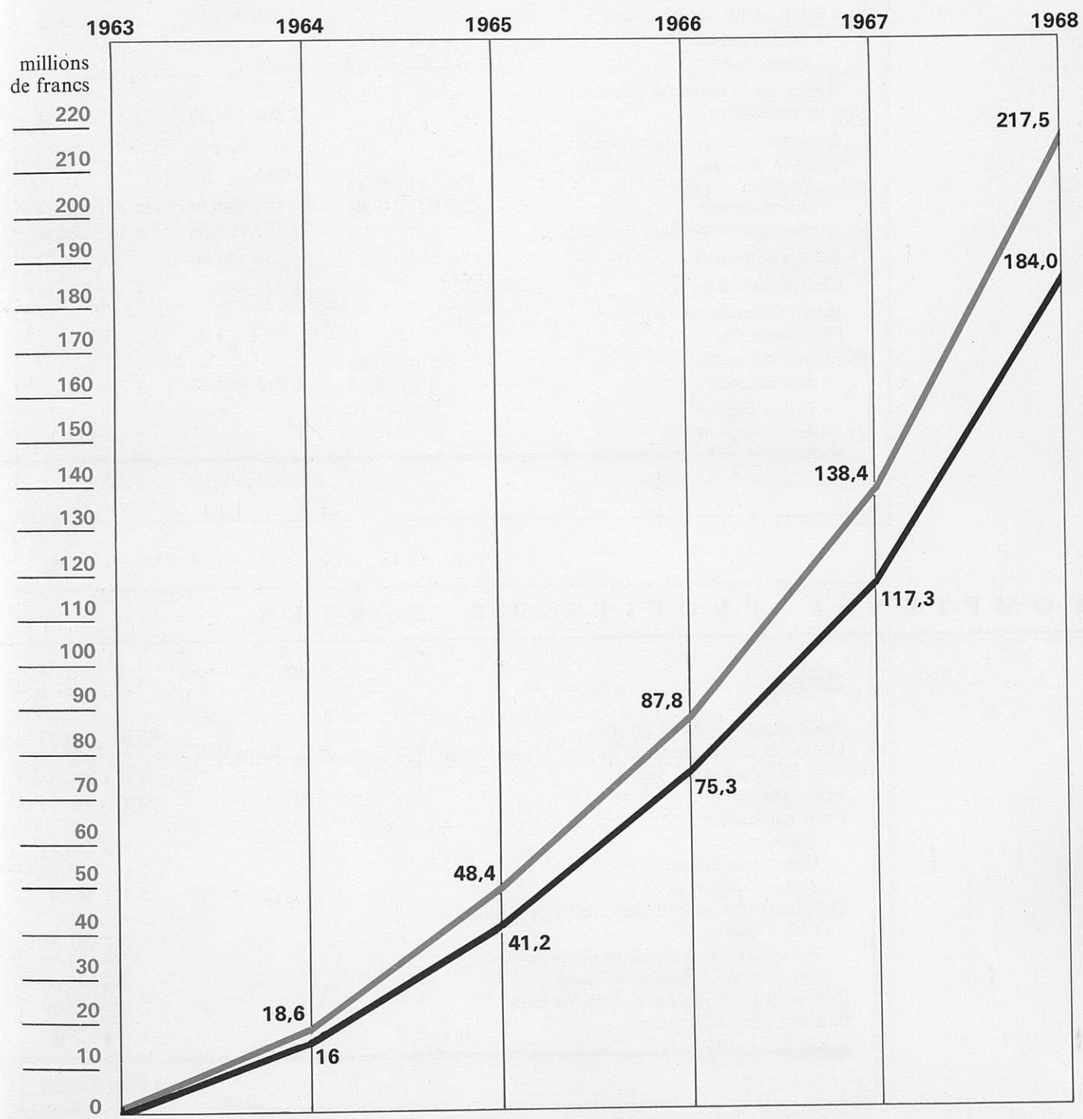

BILAN D'ENSEMBLE DE LOCABAIL ET DE SES FILIALES[1] AU 31 DECEMBRE 1968

actif

		Avant répartition	Après répartition
Caisse, Banques, Chèques Postaux		**682 998,30**	682 998,30
Clients et Débiteurs divers :		**3 424 407,63**	3 424 407,63
- Effets à recevoir	191 929,85		
- Clients divers	3 232 477,78		
Taxes sur le chiffre d'affaires récupérables		**72 632 174,68**	72 632 174,68
Immobilisations en location :			
- Biens d'équipement professionnel en location	731 193 148,15		
- Amortissements	— 287 001 247,91	**444 191 900,24**	444 191 900,24
- Acomptes versés aux fournisseurs		**9 163 197,88**	9 163 197,88
Portefeuille-titres		**69 300,00**	69 300,00
Comptes d'ordre		**4 342 086,33**	4 342 086,33
Immobilisations à l'usage de l'établissement :			
- Immobilisations	1 576 386,86		
- Amortissements	— 278 852,74	**1 297 534,12**	1 297 534,12
- Frais à amortir	677 393,19		
- Amortissements	— 677 393,19	—	—
		535 803 599,18	535 803 599,18

passif

	Avant répartition	Après répartition	Avant répartition	Après répartition
Banques			**19 263 834,53**	19 263 834,53
Créditeurs et Clients divers			**4 466 301,51**	4 801 620,50
Fournisseurs			**12 582 748,01**	12 582 748,01
Dividendes à payer			—	3 194 512,00
Comptes d'intéressés bloqués			**82 000 000,00**	82 000 000,00
Crédits Bancaires à moyen terme			**365 360 000,00**	365 360 000,00
Comptes d'ordre			**4 429 549,23**	4 429 549,23
Réserves :			**6 508 512,80**	7 258 512,80
Réserve légale	**805 000,00**	1 555 000,00		
Prime de fusion	**5 703 512,80**	5 703 512,80		
Capital			**36 877 000,00**	36 877 000,00
Bénéfice			**4 311 532,63**	—
Report à nouveau			**4 120,47**	35 822,11
			535 803 599,18	535 803 599,18

COMPTE DE PROFITS ET PERTES

débit

Taxes sur le chiffre d'affaires	40 912 924,47
Dotation aux comptes d'amortissements des Immobilisations destinées à la location	137 511 198,56
Frais financiers	23 440 910,77
Frais généraux :	
- Impôts et taxes	128 493,18
- Dépenses de Personnel	2 197 383,72
- Autres frais généraux	5 511 543,07
Dotations aux amortissements et provisions :	
- Frais à amortir	268 161,48
- Immobilisations à l'usage de l'établissement	84 633,50
- Provisions pour créances douteuses	320 000,00
Provision pour impôts sur les Sociétés	2 934 850,00
Bénéfice net de l'exercice	4 311 532,63
	217 621 631,38

crédit

Loyers encaissés T.T.C.	216 809 367,04
Produits divers	565 300,99
Profits sur exercices antérieurs	246 963,35
	217 621 631,38

(1) " CLERC " et " LOCABAIL-AUTOMOBILE ".

CÉTÉLEM

Au cours de l'année 1968, l'activité de la Société a enregistré une nouvelle progression dont le pourcentage est légèrement supérieur à celui constaté en 1967.

Deux éléments expliquent ce développement : d'une part, l'évolution de la consommation des ménages a, sans aucun doute, dans la deuxième partie de l'année, facilité la progression des opérations du CETELEM ; d'autre part, les efforts accomplis par la Société durant les derniers exercices pour diversifier ses domaines et ses modalités d'intervention, ont donné en 1968 des fruits substantiels en lui permettant de répondre de manière plus efficace et complète aux besoins financiers des consommateurs.

Au cours de cette année, le CETELEM a traversé sans dommages durables la période troublée de mai-juin. Grâce à la large décentralisation des services et aux efforts particuliers du personnel pendant cette période, la paralysie des services postaux et des transports, en même temps que les retards de salaires résultant des grèves, n'ont eu que des conséquences limitées sur l'évolution des opérations et notamment du recouvrement.

Les crédits réglés au cours de l'année 1968 ont atteint 1 162 millions de F contre 916 millions en 1967, soit une progression de 27 %.

Cette croissance rapide traduit un renforcement de la position de la Société dans ses divers domaines d'intervention.

Les crédits pour l'achat d'équipement ménager (réfrigérateur, machine à laver, appareils de chauffage, etc.) et d'appareils de télévision représentent environ la moitié du montant total des crédits distribués par le CETELEM en 1968 ; l'autre moitié se partage de façon à peu près égale entre les financements pour l'achat d'ameublement et ceux pour ce qu'il est convenu d'appeler : équipement de plein air (véhicules de tourisme, bateaux, camping, caravanes). Cet équilibre qui était l'objectif de la Société, s'est établi progressivement au cours des années et a été pleinement réalisé en 1968. Il paraît particulièrement souhaitable, car la vocation du CETELEM, du fait même de la notoriété acquise auprès de cinq millions de clients, est de satisfaire à l'ensemble des besoins financiers manifestés par les ménages en vue de leurs achats successifs d'équipement.

CÉTÉLEM

ÉVOLUTION DU CHIFFRE D'AFFAIRES
DE L'ENCOURS
ET DU NOMBRE DE CRÉDITS ACCORDÉS

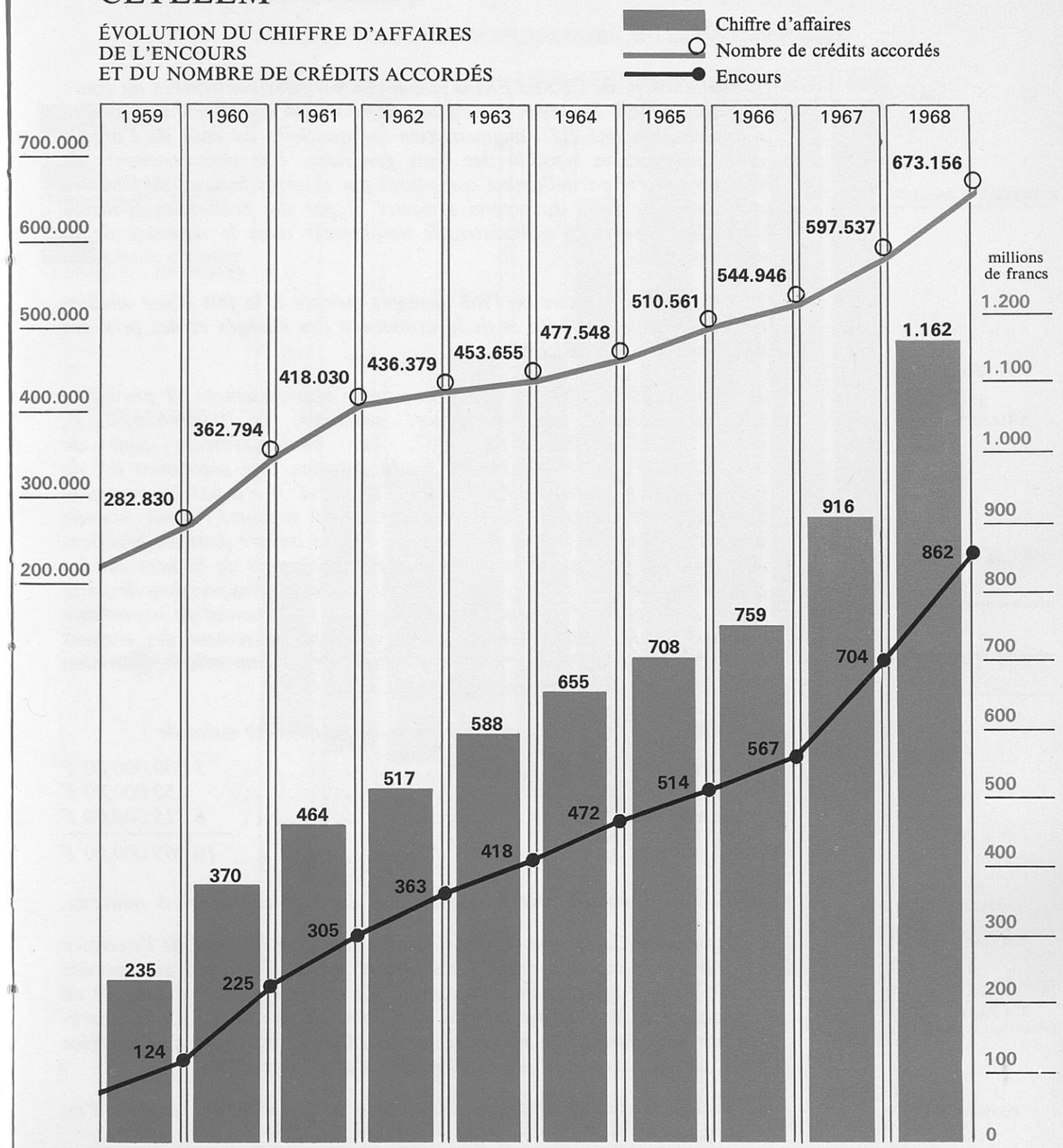

L'exploitation du CETELEM a connu des périodes contrastées au cours de l'année 1968. Les deux principaux éléments qui ont affecté son compte d'exploitation ont été l'augmentation substantielle du coût de l'argent et la progression sensible des frais généraux. Ces accroissements de charges ont été partiellement compensés par diverses hausses de barèmes autorisées au cours du second semestre et par des économies réalisées dans divers services administratifs notamment dans le domaine de la mécanographie.

Les résultats de l'exercice 1968 tiennent compte à la fois d'une amélioration de la productivité et de la croissance des charges et des prix des ressources du CETELEM.

Le bénéfice disponible de l'exercice, après amortissement et provision, s'établit, compte tenu du report antérieur, à 10 066 616,88 F, contre 8 773 309,89 à fin 1967. Les amortissements sont de 520 212,22 F contre 667 331,64 F; la dotation aux provisions est de 6 449 408,22 F contre 5 909 040,64 F l'an passé. Il n'a pas été constitué cette année de provisions supplémentaires ayant supporté l'impôt, comme il avait été fait l'an passé, de manière à ne pas inclure dans les bénéfices de l'année le montant d'une provision pour paiement de la taxe sur les prestations de services devenue libre du fait de la suppression de cette taxe à compter du 1er janvier 1968. Par contre, l'augmentation importante du loyer de l'argent, en même temps que l'accroissement des encours de la Société, l'a conduit à doter de manière substantielle la provision pour réescompte qui a progressé de 16 337 000 F.

Le bénéfice de l'exercice a été réparti de la manière suivante :

— dividende	*3 600 000,00 F*
— attribution statutaire	*150 000,00 F*
— dotation aux réserves	*6 315 000,00 F*
Total	*10 065 000,00 F*

Le solde disponible, soit 1 616,88 F, a été mis en report à nouveau.

Le montant de la réserve légale ayant été complété à l'issue de l'exercice 1967 à un niveau égal à 10 % du capital social, il n'a pas été procédé en 1968 à une affectation à ce compte. En outre, la réserve spéciale de plus-values à long terme a reçu une dotation de 30 505,75 F, représentant les plus-values nettes d'impôts réalisées au cours de l'exercice 1968 sur la cession de divers éléments d'actif immobilisé.

Le dividende de l'exercice ressort ainsi à 8 F par action, assorti d'un avoir fiscal de 4 F.

CÉTÉLEM

ÉVOLUTION DES FONDS PROPRES (EN MILLIONS DE FRANCS)

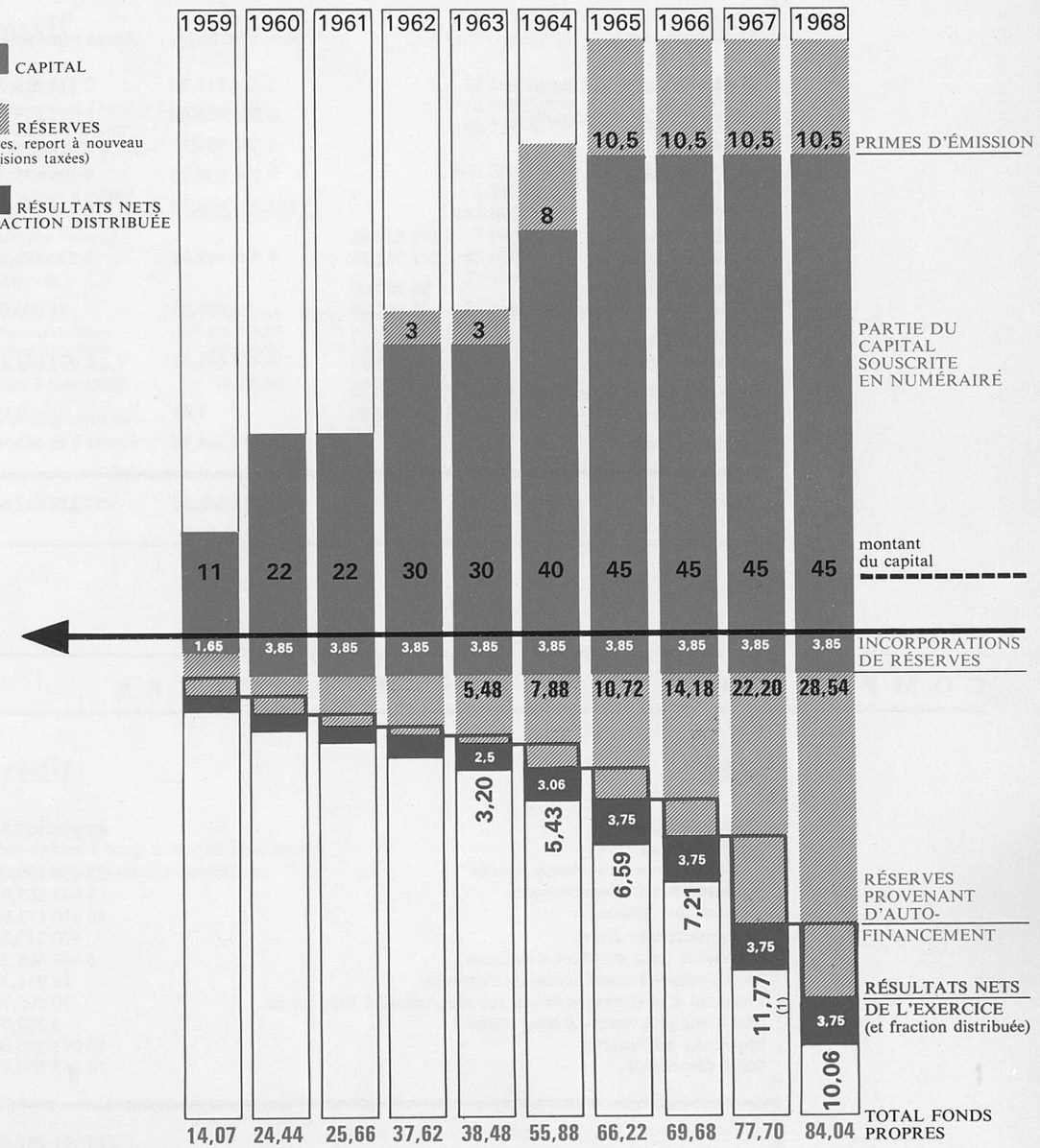

(1) dont 3 millions de profits exceptionnels.

BILAN DU CÉTÉLEM AU 31 DÉCEMBRE 1968

actif

		Avant répartition	Après répartition
Chèques Postaux et Caisse		2 214 211,72	2 214 211,72
Banques et Correspondants		6 843 625,68	6 843 625,68
Portefeuille		9 380 354,97	9 380 354,97
Débiteurs divers		7 709 635,06	7 709 635,06
Acheteurs		891 314 694,30	891 314 694,30
Mobilier, Matériel	3 171 832,66		
— amortissements	— 1 641 342,86	1 530 489,80	1 530 489,80
Portefeuille-titres	96 400,00		
— provision pour dépréciation	— 15 400,00	81 000,00	81 000,00
Immobilisations	7 514 285,73		
— amortissements	— 1 092 244,60	6 422 041,13	6 422 041,13
Frais de premier établissement	2 278 910,70		
— amortissements	— 2 278 909,70	1,00	1,00
Comptes d'ordre		31 732 588,94	31 732 588,94
		957 228 642,60	957 228 642,60

passif

			Avant répartition	Après répartition
Banques			32 298 286,40	32 298 286,40
Comptes et Dépôts de garanties			2 993 592,16	2 993 592,16
Créditeurs divers			40 759 487,99	40 759 487,99
Dividendes à payer			—	3 600 000,00
Mobilisation			682 540 000,00	682 540 000,00
Dépenses à payer			6 180 415,98	6 330 415,98
Comptes d'ordre et provisions diverses			102 693 683,94	102 663 178,19
Compte bloqué			7 000 000,00	7 000 000,00
Capital :			45 000 000,00	45 000 000,00
Réserves :			27 696 559,25	34 042 065,00
	Avant répartition	Après répartition		
Réserves diverses	17 126 359,25	23 441 359,25		
Primes d'émission	10 500 000,00	10 500 000,00		
Rés. spéc. de plus-values à long terme	70 200,00	100 705,75		
Report à nouveau			3 309,89	1 616,88
Profits de l'exercice			10 063 306,99	—
			957 228 642,60	957 228 642,60

COMPTE DE PROFITS ET PERTES

débit

Agios débiteurs	43 900 162,77
Frais généraux :	
- frais de personnel et charges sociales	22 430 130,40
- charges fiscales d'exploitation	3 643 563,06
- autres frais généraux	18 610 172,68
Amortissements divers	520 212,22
Provisions pour créances douteuses	6 449 408,22
Moins-values à court terme de l'exercice	18 931,31
Virement à la réserve spéciale sur plus-values à long terme	30 505,75
Impôt sur plus-values à long terme	3 389,00
Impôt sur les Sociétés	10 071 505,00
Solde disponible	10 063 306,99
	115 741 287,40

crédit

Produits bruts	115 564 264,46
Plus-values à long terme de l'exercice	33 894,75
Bénéfices sur exercices antérieurs	143 128,19
	115 741 287,40

UNION DE CRÉDIT POUR LE BATIMENT

Le montant total des crédits ouverts par l'U.C.B. en 1968 a dépassé 4 milliards de F, chiffre en progression de 33 % sur l'année précédente.

L'amélioration de la conjoncture sur le Marché Immobilier, marquée par une vive accélération du rythme des ventes de logements, a eu pour effet de limiter les besoins de trésorerie des promoteurs. Il en est résulté à la fois un moindre recours aux financements de chantiers et un dénouement plus rapide des opérations déjà engagées. Par suite, l'encours de ces crédits a été ramené à 904 millions au 31 décembre 1968.

Par contre, les concours apportés par l'U.C.B. aux particuliers, à moyen et à long termes, ont connu un développement très important : le volume des prêts consentis ayant atteint 3 380 millions, montant supérieur de 56 % à celui de 1967.

La demande de prêts à la construction a été, en effet, fortement stimulée non seulement par la reprise des placements immobiliers des investisseurs occasionnels, mais aussi du fait de l'anticipation de certains achats de particuliers pour leurs besoins propres de logement. De là, en dépit d'une sévère sélection de la part de l'U.C.B., une progression importante des financements consentis (+ 44 %).

Par ailleurs, le développement des transactions de logements anciens s'est accompagné d'une demande croissante de crédits pour leur acquisition : 835 millions ont ainsi été accordés par l'U.C.B., seule ou en liaison avec la Compagnie Française d'Epargne et de Crédit. Enfin, les financements destinés à l'entretien et à la rénovation des logements existants ont représenté 440 millions, montant en hausse de 60 % par rapport à 1967.

Du fait de l'expansion de l'activité de la Société, l'encours global de ses crédits est passé durant l'exercice de 6410 à 8372 millions de F au 31 décembre 1968. La part de risque propre représentait à cette date 82% de ce montant, en progression de 36% par rapport à la fin de l'exercice précédent.

U. C. B.

ÉVOLUTION DE L'ENCOURS DES CRÉDITS ET DU VOLUME DES PRÊTS ACCORDÉS CHAQUE ANNÉE

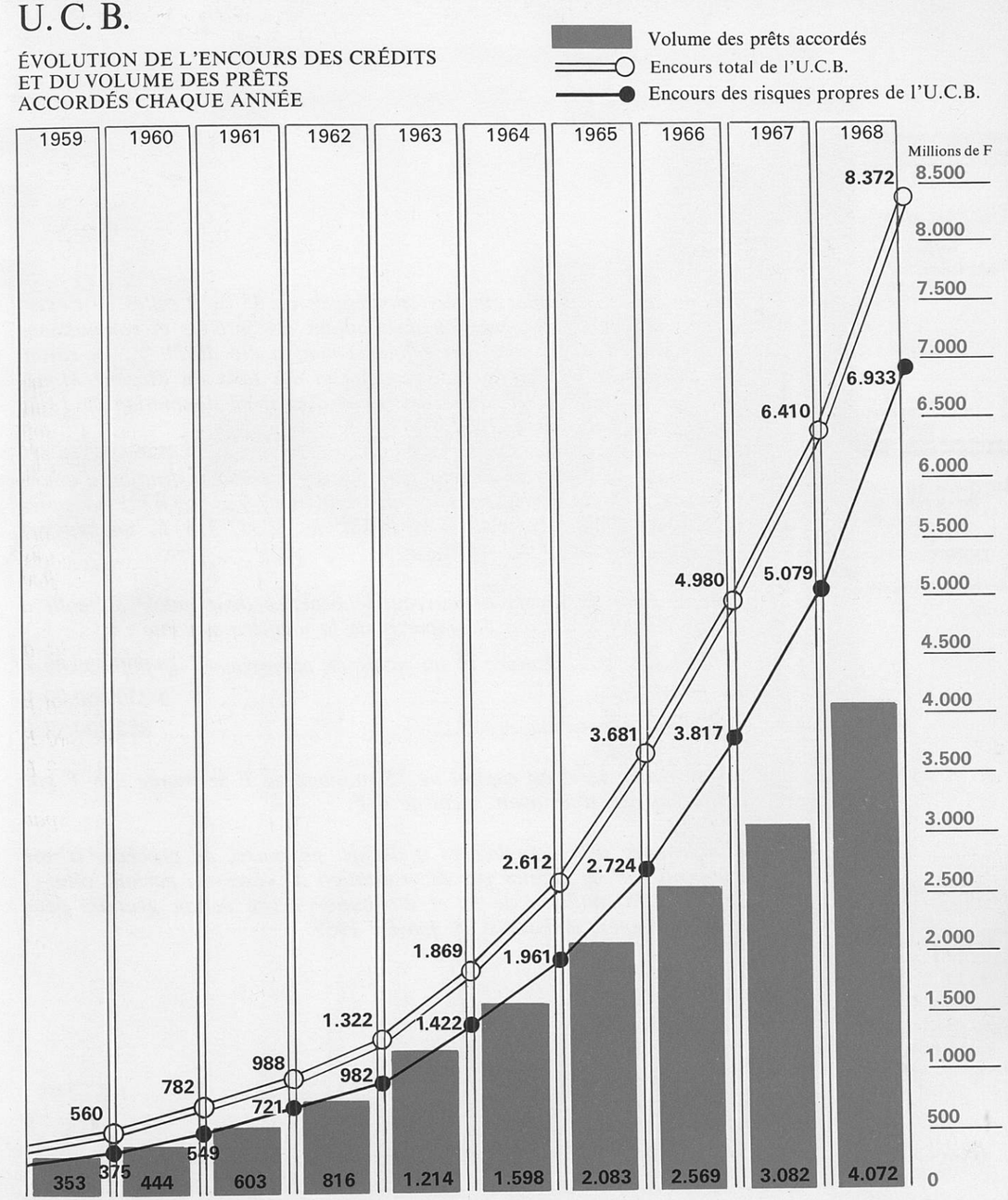

Les perceptions d'agios ont été supérieures de 35 % à celles de l'exercice 1967, mais la progression du montant des intérêts et commissions réglés par l'U.C.B. pour son refinancement a été de 50 %, en raison des augmentations des taux d'escompte et des taux du Marché Monétaire. De ce fait, les résultats nets apparaissent en diminution de 13 % par rapport à l'exercice 1967.

Le compte de Pertes et Profits fait ressortir, après constitution d'amortissements et de provisions pour un total de 7 933 363,47 F et après imputation d'une provision pour impôt de 22 357 313 F, un bénéfice d'exploitation de 20 922 949,58 F.

Compte tenu du report à nouveau, le bénéfice distribuable s'établit à 21 132 200,89 F qui ont été répartis de la manière suivante :

— Dotation aux réserves et au fonds de prévoyance	*14 000 000,00 F*
— Distributions	*6 250 000,00 F*
— Report à nouveau	*882 200,89 F*

Le dividende servi au capital de 75 millions de F se monte à 8 F par action, assorti d'un avoir fiscal de 4 F.

L'Assemblée des Actionnaires a décidé, en outre, de procéder à une augmentation du capital par incorporation de réserves, portant celui-ci de 75 à 100 millions de F, et attribution d'une action gratuite pour trois anciennes, jouissance 1er janvier 1969.

U.C.B.

ÉVOLUTION DES FONDS PROPRES (EN MILLIONS DE FRANCS)

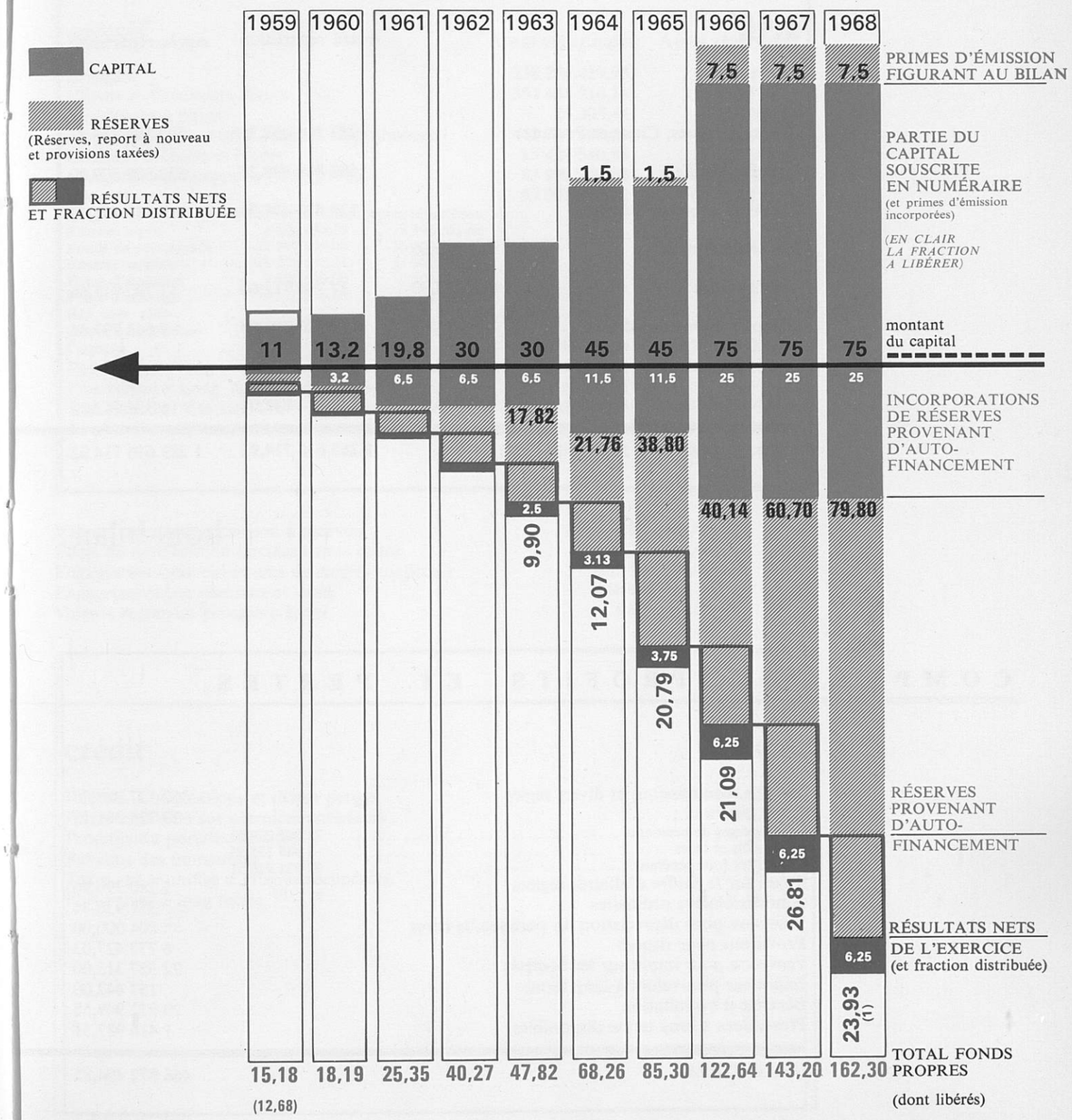

(1) auxquels s'ajoutent 1,42 de plus-values à long terme nettes.

BILAN DE L'UNION DE CRÉDIT POUR LE BATIMENT AU 31 DÉCEMBRE 1968

actif

		Avant répartition	Après répartition
Caisse, Banques, Chèques Postaux		287 700 455,33	287 700 455,33
Portefeuille-effets		832 809 809,30	832 809 809,30
Clients et débiteurs divers		129 438 498,76	129 438 498,76
Portefeuille-titres	18 764 336,66		
— Provisions	— 1 063 425,00	17 700 911,66	17 700 911,66
Comptes d'Ordre et divers		9 642 297,85	9 642 297,85
Immobilisations	8 694 752,87		
— Amortissements	— 2 370 010,85	6 324 742,02	6 324 742,02
		1 283 616 714,92	1 283 616 714,92

passif

			Avant répartition	Après répartition
Banques			238 256 419,95	238 256 419,95
Clients et Créditeurs divers			354 656 710,15	354 656 710,15
Dividendes à payer			26 305,44	6 276 305,44
Mobilisation de crédits Marché Hypothécaire			442 700 000,00	442 700 000,00
Comptes d'Ordre et divers			13 428 540,98	13 428 540,98
Obligations échangeables 4,5 % 1966			83 998 320,00	83 998 320,00
Réserves :			53 001 230,00	68 418 217,51
	Avant répartition	Après répartition		
Réserve légale	4 881 644,79	5 998 641,64		
Fonds de prévoyance	12 000 000,00	16 000 000,00		
Réserve spéciale	28 618 355,21	37 501 358,36		
Prime d'émission	7 500 000,00	7 500 000,00		
Prime d'échange	1 230,00	1 230,00		
Rés. spéc. plus-values à long terme	—	1 416 987,51		
Capital			75 000 000,00	75 000 000,00
Report à nouveau			209 251,31	882 200,89
Plus-values à Long Terme disponibles			1 416 987,51	—
Résultats de l'Exercice 1968			20 922 949,58	—
			1 283 616 714,92	1 283 616 714,92

hors bilan :

Valeurs données en pension à recevoir	3 252 085 000,00
Effets de mobilisation circulant sous endos	2 718 259 633,85
Engagements par ouvertures de crédits confirmés	657 986 238,76
Engagements par cautions et avals	110 645 004,28
Valeurs reçues en pension à livrer	6 050 000,00

COMPTE DE PROFITS ET PERTES

débit

Intérêts, commissions et divers réglés		362 177 287,20
Frais généraux :		50 726 361,13
- Dépenses de personnel	21 302 229,07	
- Impôts et taxes	1 988 155,55	
- Autres frais généraux	27 435 976,51	
Taxes sur le chiffre d'affaires réglées		1 280 790,96
Amortissements ordinaires		351 936,44
Provision pour dépréciation du portefeuille-titres		804 000,00
Provisions pour risques		6 777 427,03
Provision pour impôt sur les Sociétés		22 357 313,00
Impôt sur plus-values à long terme		157 442,00
Bénéfice d'exploitation		20 922 949,58
Plus-values à long terme disponibles		1 416 987,51
		466 972 494,85

crédit

Intérêts, Commissions et divers perçus	462 807 952,16
Pertes et profits sur exercices antérieurs	10 878,39
Produits du portefeuille-titres	534 553,90
Revenus des immeubles	25 250,00
Taxes sur le chiffre d'affaires récupérées	962 052,17
Plus-values à long terme	2 631 808,23
	466 972 494,85

COMPAGNIE FRANÇAISE D'ÉPARGNE ET DE CRÉDIT

Malgré les bouleversements qui ont marqué l'année écoulée, l'activité de la Compagnie Française d'Epargne et de Crédit a connu à nouveau, en 1968, un important développement, la progression du chiffre d'affaires s'étant poursuivie à un rythme qui dépasse celui de l'exercice précédent.

Dans un marché immobilier raffermi, l'accroissement des transactions s'est naturellement accompagné d'un développement parallèle des prêts aux acquéreurs de logements, et le crédit différé pour sa part aura une nouvelle fois apporté, avec près de 60 % des crédits du secteur privé distribués en 1968, la preuve de son efficacité et de ses facultés d'adaptation aux besoins des candidats à la propriété.

Les crédits « éligibles au marché hypothécaire » ont de leur côté apporté à la solution des problèmes posés une contribution importante : toutefois l'élévation de loyer de l'argent qui s'est accentuée depuis la fin de l'été et s'est fortement et durablement aggravée dans les dernières semaines de l'année a fait apparaître les limites de ce marché qui se présente en fait comme un compartiment du marché monétaire : les fonds qui constituent l'essentiel de ses ressources n'étant disponibles qu'à titre précaire, son fonctionnement suppose l'existence de mécanismes susceptibles d'assurer de façon efficace, en tant que de besoin, la liquidité des emplois.

On peut alors légitimement se demander si le crédit à moyen terme jumelé avec le crédit différé ne constitue pas précisément la formule la plus satisfaisante pour la solution des problèmes posés.

Le crédit différé en effet, sans recours à des capitaux extérieurs, sans aucune garantie d'ordre public et par le seul mécanisme d'une consolidation par des fonds d'épargne, permet de transformer en prêts de longue durée des crédits à court ou moyen terme : il a su répondre aux besoins en apportant le premier les prêts à 15 ans réclamés par les candidats à la propriété : avec les garanties de liquidité qui lui sont propres il permet à l'ensemble du système bancaire de faire participer l'épargne liquide, grâce au mécanisme de transformation qu'il comporte, au financement des prêts à long terme dont ont besoin les acquéreurs de logements.

Au surplus, il semble acquis que l'emprunteur s'attache également à la qualité du service rendu, qui est avant tout affaire de technicité et d'expé-

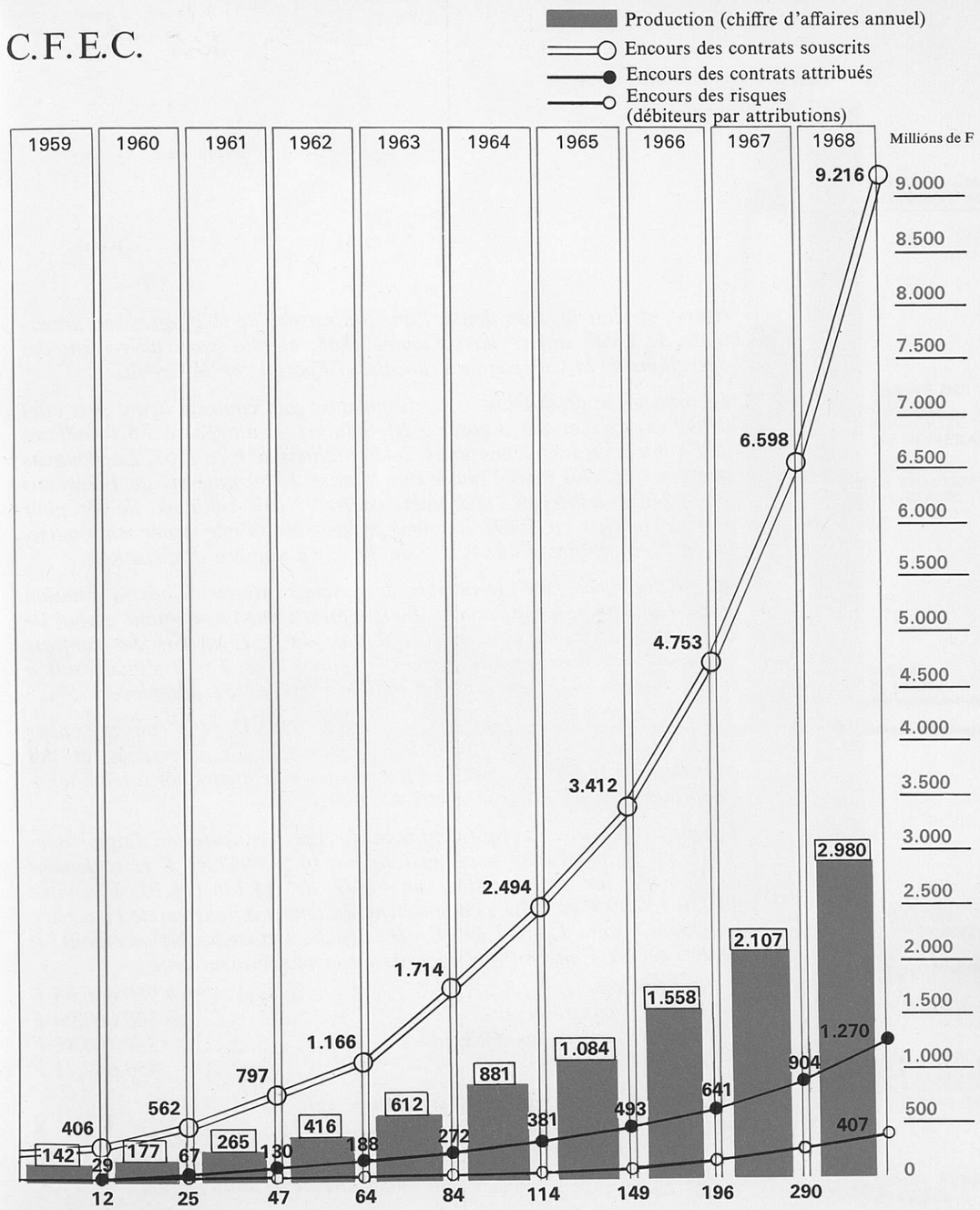

rience, et c'est là, sans doute, l'une des raisons de la progression importante du crédit différé dans l'année 1968, et plus particulièrement des opérations de la Compagnie Française d'Epargne et de Crédit.

Le total de la production — correspondant aux contrats ayant pris effet dans l'exercice et aux accords à effets futurs — a dépassé 3 520 millions de F contre, sur les mêmes bases, 2 410 millions de F en 1967. Les contrats nouveaux conclus dans l'année ont totalisé 2 980 millions de F répartis sur 62 000 adhérents nouveaux contre 2 107 millions de F pour 46 000 contrats en 1967, soit une progression, d'une année sur l'autre, de 41 % en chiffre d'affaires et de 36 % en nombre d'opérations.

Au 31 décembre 1968, le nombre de comptes ouverts depuis la création de la Compagnie dépassait 267 000, représentant un montant global de contrats souscrits de plus de 10 milliards de F. L'encours des contrats dépassait largement en fin d'année 9 milliards de F : il s'établissait à 9 216 millions de F contre 6 598 millions de F au 31 décembre 1967.

Les attributions de l'année ont porté sur 16 146 contrats pour 550 679 000 F. Compte tenu des remboursements intervenus et des amortissements périodiquement effectués, les « débiteurs par attribution » ressortaient en fin d'année à 407 430 000 F.

Le compte de pertes et profits fait ressortir, après constitution d'amortissements et de provisions pour un total de 10 518 068,81 F et règlement de l'impôt sur les sociétés, un solde de 14 136 111,10 F contre 10 750 135,49 F en 1967 : compte tenu du report à nouveau de l'exercice précédent, soit 124 311,79 F, le bénéfice distribuable s'établit à 14 260 422,89 F qui ont été répartis de la manière suivante :

— *Distribution*	*4 980 666,66 F*
— *Dotation aux réserves*	*8 500 000,00 F*
— *Amortissements non déductibles*	*329 106,82 F*
— *Report à nouveau*	*450 649,41 F*

Le dividende par action s'établit comme suit :

— *8 F avec un avoir fiscal de 4 F pour les actions anciennes,*
— *5,82 F avec un avoir fiscal de 2,91 F pour les actions émises en décembre 1967 et libérées du quart lors de la souscription.*

C.F.E.C.

ÉVOLUTION DES FONDS PROPRES (EN MILLIONS DE FRANCS)

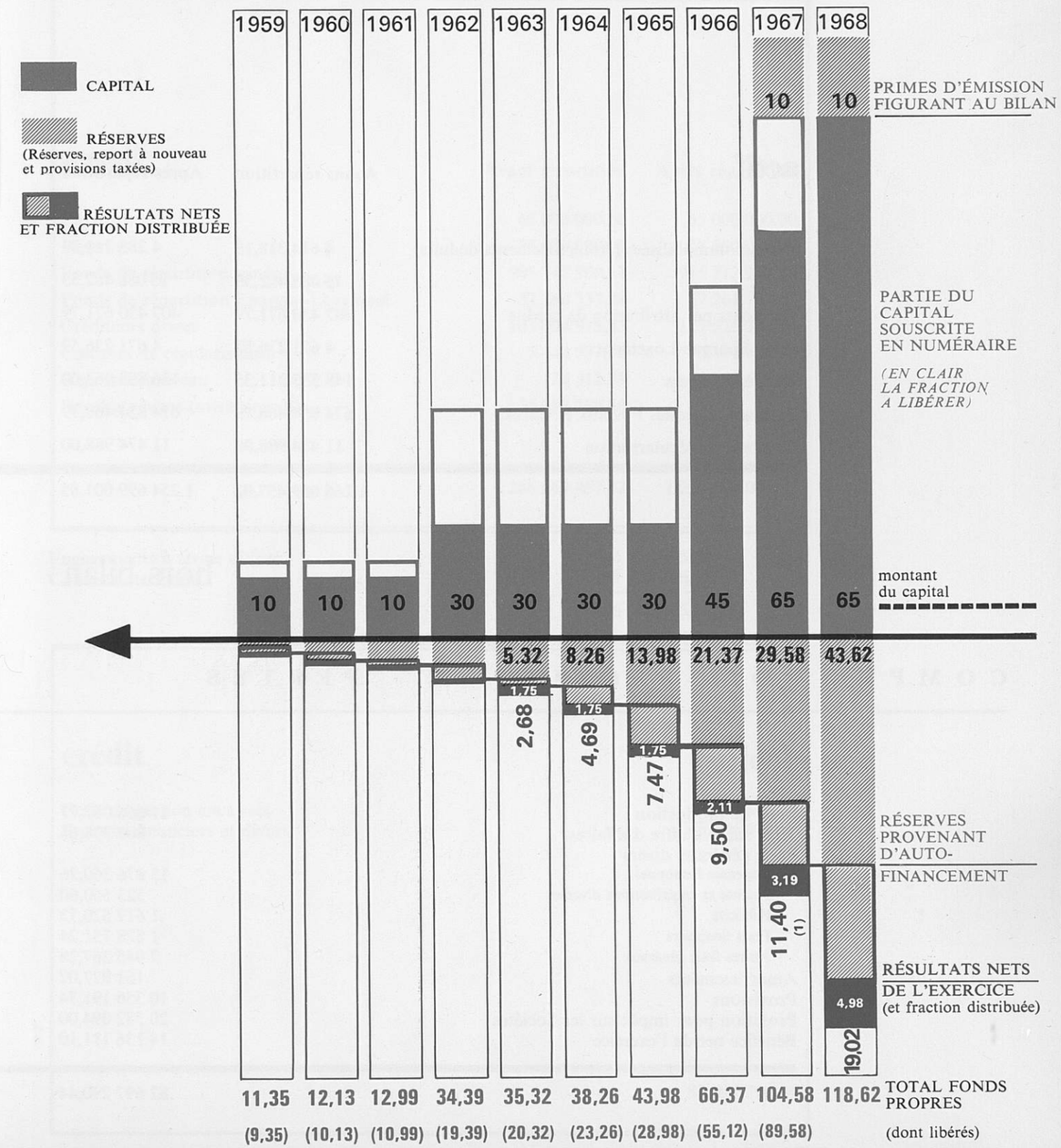

(1) auxquels s'ajoutent 1,85 d'amortissements accélérés non déductibles fiscalement.

BILAN DE LA COMPAGNIE FRANÇAISE D'ÉPARGNE ET DE CRÉDIT AU 31 DÉCEMBRE 1968

actif

	Avant répartition	Après répartition
Valeurs immobilisées (Amortissements déduits)	**4 614 318,15**	4 285 211,33
Titres	**15 088 462,35**	15 088 462,35
Débiteurs par attribution de crédits	**407 430 671,79**	407 430 671,79
Prêts Epargne-Logement	**4 671 236,59**	4 671 236,59
Débiteurs divers	**148 535 311,35**	136 893 963,00
Banques, Chèques Postaux et Caisse	**674 854 468,79**	674 854 468,79
Comptes de régularisation	**11 474 988,00**	11 474 988,00
	1 266 669 457,02	1 254 699 001,85

passif

	Avant répartition	Après répartition
Capital	**65 000 000,00**	65 000 000,00
Réserves	**35 000 000,00**	43 500 000,00
Fonds de répartition général	**985 712 950,12**	985 712 950,12
Fonds de répartition Epargne-Logement	**37 264 737,28**	37 264 737,28
Créditeurs divers	**103 604 915,23**	117 326 327,54
Comptes de régularisation	**5 444 337,50**	5 444 337,50
Report à nouveau	**124 311,79**	450 649,41
Résultats bruts (avant impôt)	**34 518 205,10**	—
	1 266 669 457,02	1 254 699 001,85

hors bilan :

Engagements à terme différé	**7 946 726 425,00**
Contrats attribués	**1 269 821 250,00**
	9 216 547 675,00

COMPTE DE PROFITS ET PERTES

débit

Frais de production	11 066 057,77
Taxe sur le chiffre d'affaires	801 398,65
Frais généraux divers :	
- Dépenses Personnel	13 876 360,26
- Patente et contributions diverses	523 560,60
- Publicité	1 619 520,73
- Frais financiers	1 828 751,24
- Autres frais généraux	7 945 367,28
Amortissements	161 877,07
Provisions	10 356 191,74
Provision pour impôt sur les Sociétés	20 382 094,00
Bénéfice net de l'exercice	14 136 111,10
	82 697 290,44

crédit

Frais de gestion encaissés	44 302 814,89
Produits financiers et divers	38 394 475,55
	82 697 290,44

SOCIÉTÉ D'INVESTISSEMENTS IMMOBILIERS DE FRANCE

L'année 1968 a été marquée par le renversement de la conjoncture immobilière déjà amorcé à la fin de l'année précédente. Sous l'effet des événements politiques et économiques qui se sont produits en France et des répercussions entraînées par la crise monétaire internationale, les ventes de logements ont été, au cours de l'exercice, très supérieures aux mises en vente en raison de l'augmentation de la demande, considérablement amplifiée par les achats des investisseurs et les anticipations de tous ceux qui appréhendaient une hausse des prix. Le nombre de logements offerts à la vente a donc diminué dans de fortes proportions et à Paris même, le stock se trouve ramené à un niveau voisin de celui du début de 1964.

La SINVIM a bénéficié de cette évolution et ses ventes ont connu en 1968 une progression remarquable puisqu'elles ont augmenté, en valeur, de plus de 55 % par rapport à 1967, passant de 292 millions de F à 454 millions. Grâce à cette reprise qui s'est manifestée tant à Paris qu'en province, notamment dans le Midi, il a été possible au cours de l'année d'achever la commercialisation complète de nombreuses opérations.

Compte tenu de l'évolution du marché, la SINVIM a pris au cours de l'exercice des participations dans 34 opérations nouvelles totalisant 3 230 logements. En valeur, ces participations représentent 240 millions de F, soit un chiffre triple de celui de l'année précédente et supérieur de 30 % à celui de 1966 où la production avait été volontairement freinée par suite de la mévente.

En ce qui concerne les ouvertures de chantiers, l'exercice a été marqué par le lancement de 3 650 logements au total, soit un chiffre légèrement inférieur à celui de l'an dernier, le démarrage des travaux de plusieurs programmes ayant été retardé par des causes administratives et les événements du printemps.

La SINVIM est intervenue, d'autre part, en liaison avec l'U.C.B. pour faciliter l'octroi des garanties financières prévues par les lois du 15 mars 1963 et du 3 janvier 1967 au profit des souscripteurs de logements. Les engagements de reprise qu'elle a pris à ce titre vis à vis de l'U.C.B. portent au 31 décembre 1968 sur 98 opérations en cours représentant plus de 7 000 logements.

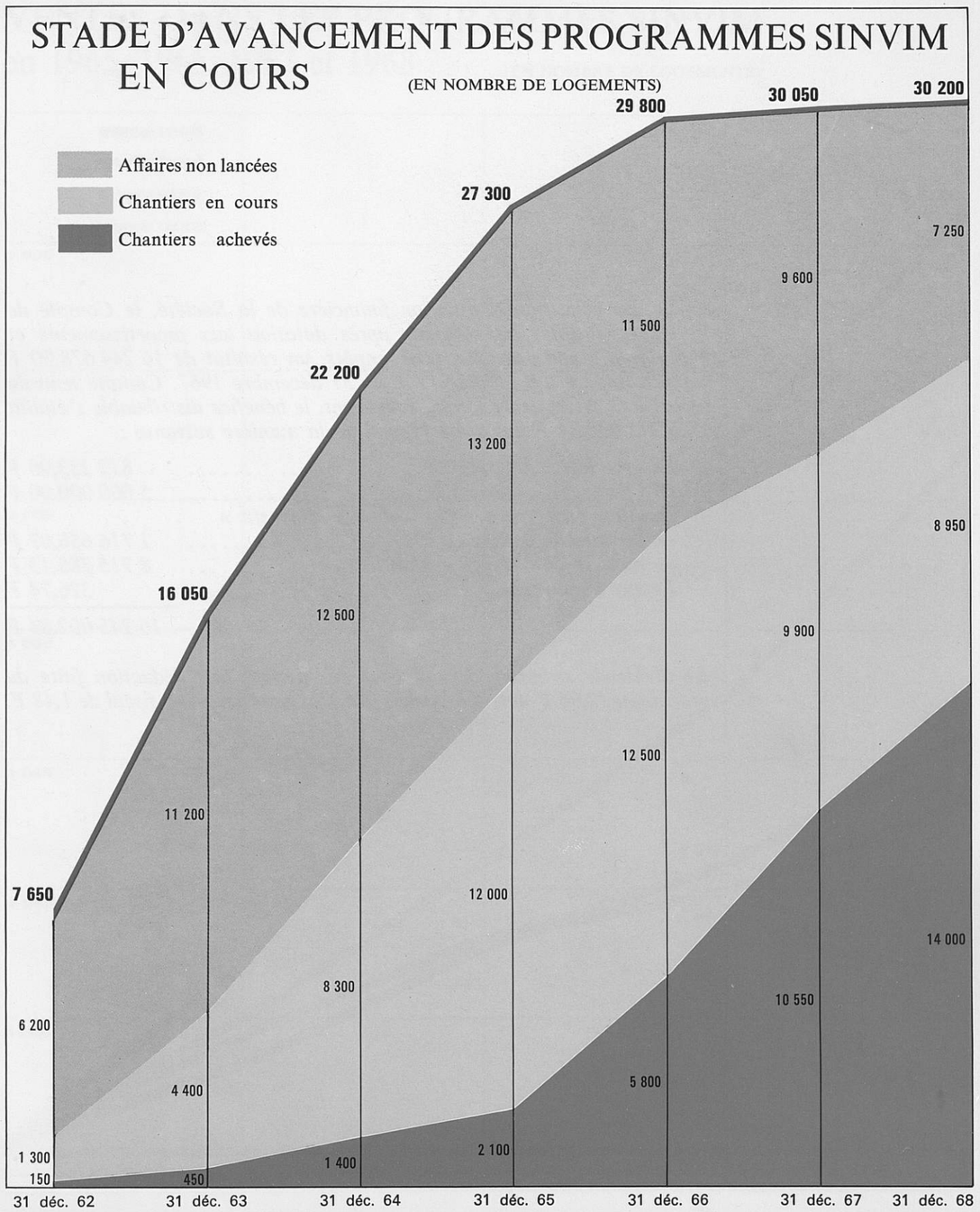

En ce qui concerne la situation financière de la Société, le Compte de Pertes et Profits fait ressortir après dotation aux amortissements et imputation d'une provision pour impôts, un résultat de 16 244 678,00 F qui se compare à 8 115 888,77 F au 31 décembre 1967. Compte tenu du report à nouveau de l'exercice précédent, le bénéfice distribuable s'établit à 16 245 002,84 F qui a été réparti de la manière suivante :

— *Réserve légale*	*812 233,90 F*
— *Dividende*	*5 000 000,00 F*
— *Dotation au compte « Plus-values à réinvestir »*	
— *au titre de l'exercice 1967*	*1 716 656,07 F*
— *au titre de l'exercice 1968*	*8 715 786,13 F*
— *Report à nouveau*	*326,74 F*
	16 245 002,84 F

Le dividende se monte à 4 F brut par action, soit déduction faite du précompte, 2,96 F net, auxquels vient s'ajouter un avoir fiscal de 1,48 F.

VENTES DANS LES PROGRAMMES SINVIM

en 1965, 1966, 1967 et 1968

(EN NOMBRE DE LOGEMENTS)

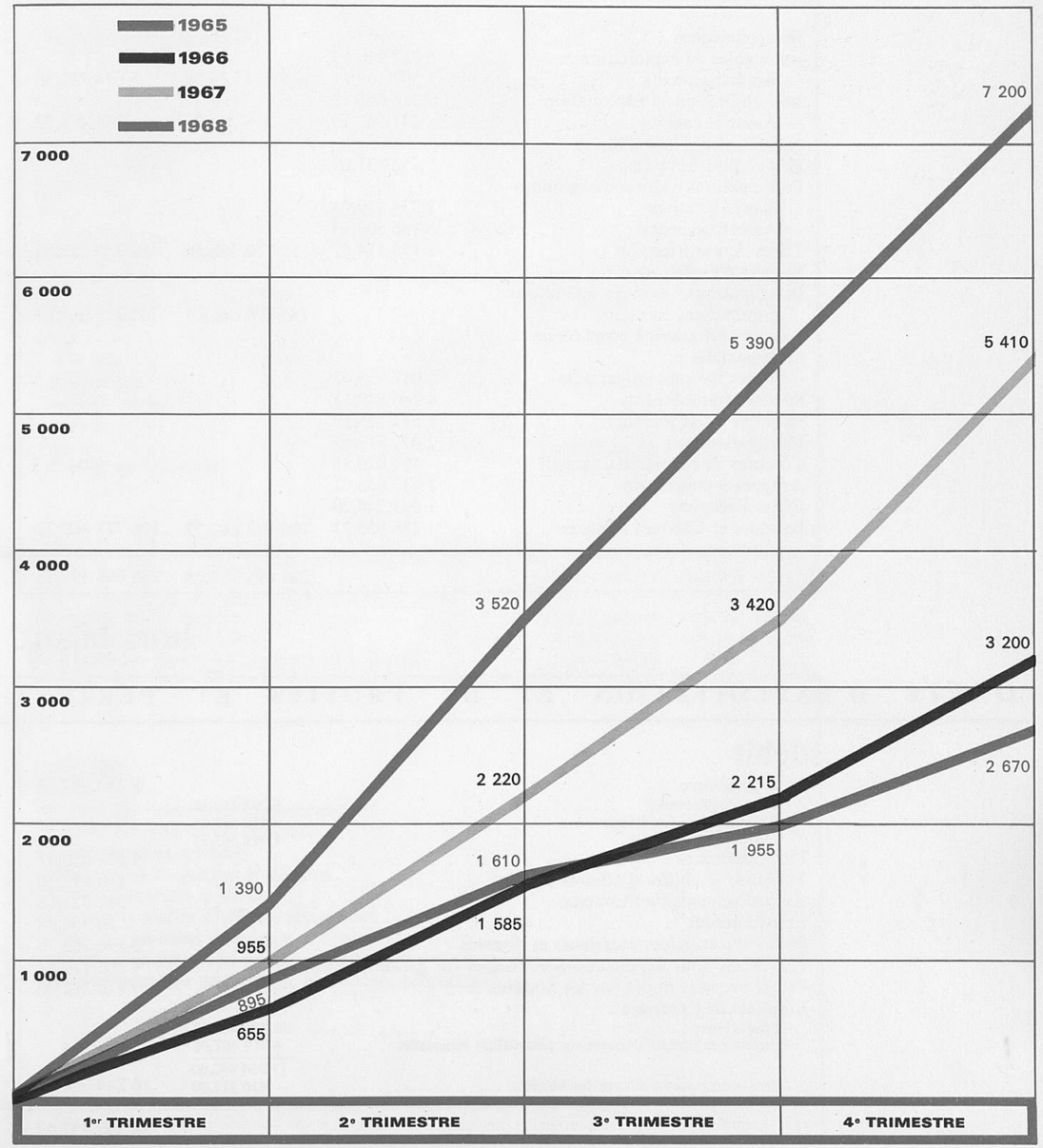

BILAN DE LA SINVIM AU 31 DÉCEMBRE 1968

actif

		Avant répartition	Après répartition
Immobilisations :			
Immeubles en exploitation	6 237 910,69		
— Amortissements . . . . . —	593 187,11	5 644 723,58	5 644 723,58
Immobilisations d'exploitation . .	580 055,72		
— Amortissements . . . . . —	241 266,50	338 789,22	338 789,22
Autres valeurs immobilisées :			
Prêts à plus d'un an	3 831,00		
Participations à des sociétés immobilières locatives	2 714 919,04		
— Amortissements . . . . . —	146 509,15		
Titres de participation	8 158 114,67	10 730 355,56	10 730 355,56
Valeurs d'exploitation :			
Participations à des opérations immobilières en cours		145 206 661,17	145 206 661,17
Valeurs réalisables à court terme ou disponibles :			
Comptes bloqués en garantie . . .	96 047 990,67		
Sociétés Immobilières	4 340 649,15		
Notaires et Acquéreurs	1 527 745,10		
Débiteurs divers	2 091 917,62		
Comptes de régularisation actif . .	401 820,95		
Avances à court terme	1 037 636,02		
Effets à recevoir	1 043 248,00		
Banques et Chèques Postaux . . .	286 855,21	106 777 862,72	106 777 862,72
		268 698 392,25	268 698 392,25

passif

	Avant répartition	Après répartition	Avant répartition	Après répartition
Capital propre et réserves :				
Capital	125 000 000,00	125 000 000,00		
Réserve légale . . .	1 463 700,95	2 275 934,85		
Plus-values à réinvestir	2 557 411,88	12 989 854,08		
Plus-values réinvesties	9 184 220,65	9 184 220,65	138 205 333,48	149 450 009,58
Report à nouveau			324,84	326,74
Provisions :				
pour appels de fonds sur cessions réalisées.		45 892 540,23		
pour dépréciations et risques garanties financières		4 206 110,81	50 098 651,04	50 098 651,04
Dettes à long et à moyen terme			31 608 441,09	31 608 441,09
Dettes à court terme :				
Emprunts à moins d'un an	11 003 441,71	11 003 441,71		
Créditeurs divers . .	8 402 001,30	13 402 001,30		
Comptes de régularisation passif . . .	2 265 657,51	2 265 657,51		
Banques	10 869 863,28	10 869 863,28	32 540 963,80	37 540 963,80
Résultats de l'exercice			16 244 678,00	—
			268 698 392,25	268 698 392,25

hors bilan :

Engagements de garantie	119 912 467,41	119 912 467,41
Engagements de réinvestir	9 523 876,60	40 960 708,19
Engagements de reprise appartements anciens	1 247 200,00	1 247 200,00

COMPTE D'EXPLOITATION ET DE PROFITS ET PERTES

débit

Frais généraux		8 313 933,26
- Frais de personnel	6 263 259,32	
- Patente et impôts divers	139 110,61	
- Autres frais généraux	1 911 563,33	
Frais financiers		5 971 050,11
Taxes sur le chiffre d'affaires réglées		158 692,36
Amortissements de l'exercice		361 323,65
Frais d'études		30 354,48
Pertes sur exercices antérieurs et diverses		2 194 202,76
Provisions pour dépréciations et risques sur garanties financières . . .		4 206 110,81
Provision pour impôt sur les Sociétés		810 212,00
Résultats de l'exercice :		
- Bénéfice net	10 335 482,02	
- Profits comptables dégagés sur plus-values réinvesties	6 719 407,98	
	17 054 890,00	
- Provision pour impôt sur les Sociétés	— 810 212,00	16 244 678,00
		38 290 557,43

crédit

Produits des opérations immobilières	20 670 355,08
Produits des opérations locatives	1 492 796,20
Commissions de garantie	6 484 859,18
Commissions de gestion et diverses	774 869,83
Produits financiers et divers	385 881,53
Taxes sur le chiffre d'affaires récupérées	158 698,65
Profits sur exercices antérieurs et divers	91 278,74
Réintégration provision pour éventualités diverses non utilisée	1 512 410,24
Profits comptables dégagés sur plus-values réinvesties	6 719 407,98
	38 290 557,43

Imprimerie Blanchard - 92-Le Plessis-Robinson